Réaction du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM au *Rapport définitif de la firme PricewaterhouseCoopers sur la situation financière et le plan de redressement de l'UQAM*

MOI,
j'appuie
l'UQAM !
(www.jappuieluqam.org)

Le 8 mai 2008

Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal

Ont participé à l'élaboration du document :

Jean Bélanger	Département d'éducation et de formation spécialisées
Diane Berthelette	Département d'organisation et ressources humaines
Julien Bilodeau	Département des sciences comptables
André Breton	École des médias
Me Alain Brouillard	conseiller syndical, FP-CSN
Marc Chabot	Département des sciences comptables
Rachel Chagnon	Département des sciences juridiques
Marc Chevrier	Département de science politique
Martine Delvaux	Département d'études littéraires
Bernard Élie	Département des sciences économiques
Carolina Ferrer	Département d'études littéraires
Laurence-Léa Fontaine	Département des sciences juridiques
Mario Houde	Département des sciences biologiques
Marie-Cécile Guillot	École de langues
Charles Halary	Département de sociologie
Lucie Lamontagne	Département des sciences biologiques
Michel Laporte	École supérieure de théâtre
Georges Le Bel	Département des sciences juridiques
Pierre Lebuis	Département de sciences des religions
Louis Martin	Département d'histoire de l'art
Guy Ménard	Département de sciences des religions
Michèle Nevert	Département d'études littéraires
Jacques Pelletier	Département d'études littéraires
Guy Villeneuve	Département des sciences comptables

Dans ce texte, le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'en alléger la lecture. À noter que le terme de professeur *recouvre ceux de* professeure *et de* maître de langue.

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LE 1ER MAI 2008
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DOCUMENT SPUQ À SOUMETTRE AU COMITÉ DES SAGES

ATTENDU le rapport définitif de PricewaterhouseCoopers sur la situation financière et le plan de redressement déposé le 4 mars 2008 au Conseil d'administration de l'UQAM;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 3 avril 2008 qui entérine la résolution du Conseil syndical du 6 mars 2008 demandant au Comité exécutif de réagir à ce rapport en produisant une analyse critique de ses principaux éléments;

ATTENDU le document présenté à l'Assemblée générale;

Sur proposition de Mark-David Mandel, appuyée par Luc Bonenfant;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du SPUQ :

ADOPTE le document intitulé « Réaction du Syndicat des professeurs et professeures au *Rapport définitif de la firme PricewaterhouseCoopers sur la situation financière et le plan de redressement de l'UQAM* »

Le vote est demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514 987-6198 - Télécopieur : 514 987-3014
Courriel : spuq@uqam.ca - Site Internet : www.spuq.uqam.ca

Réaction du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM au *Rapport définitif de la firme PricewaterhouseCoopers sur la situation financière et le plan de redressement de l'UQAM*

Table des matières

Introduction 4

1. Spécificité et mission de l'UQAM 6

1.1. L'UQAM, service public : accessibilité et service à la collectivité 7

1.1.1. Une mission d'accessibilité 7

1.1.2. Le service à la collectivité 8

1.2. Collégialité et gestion participative 10

1.3. L'enjeu de la gouvernance 11

2. Les problèmes financiers 14

2.1. Mandat et méthodologie de PwC 14

2.2. Causes et responsabilités du dérapage financier 16

2.2.1. La dérive immobilière 16

2.2.2. Un sous-financement chronique 18

3. Le corps professoral 21

3.1. La tâche professorale 21

3.2. La rémunération des professeurs de l'UQAM 23

3.3. Renouveler le corps professoral, une nécessité 25

Conclusion 27

Annexe 30

Réaction du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM au *Rapport définitif de la firme PricewaterhouseCoopers sur la situation financière et le plan de redressement de l'UQAM*

INTRODUCTION

Le débat sur la situation financière actuelle de l'UQAM fait se conjuguer les intérêts sociaux, culturels, linguistiques et économiques de Montréal et du Québec en ce qui concerne l'avenir de l'enseignement supérieur comme moteur de développement et assise identitaire. L'idée que l'UQAM « récolte ce qu'elle a semé » constitue une fausse piste si l'on veut évaluer correctement la crise actuelle, et plus encore si l'on veut agir sur son redressement. De fait, l'impasse financière connaît des antécédents qui dépassent les errements de l'ancienne direction comme facteurs de la cascade des difficultés actuelles. Mais l'UQAM doit d'abord être vue comme une réussite incontestable, surtout en regard de ses modestes débuts, où bien peu lui prédisaient le développement qu'elle a connu. Au fil du temps, elle est devenue une université de grande taille, présente aux trois cycles d'étude, très active en recherche et en création, engagée dans la société montréalaise et québécoise et sur la scène internationale.

Ce parcours, elle l'a réalisé à bout de bras, compte tenu du peu de moyens qu'on lui a toujours accordé. C'est pourquoi la crise financière qu'elle traverse actuellement, engendrée par un sous-financement chronique et par une crise immobilière portée jusqu'à la dérive, lui fait si mal : l'UQAM n'a pas de marge de manœuvre. Le moindre déficit est multiplié par la rétention des subventions « conditionnelles », les frais d'intérêts s'emballent, la marge de crédit explose. Nous sommes là, depuis dix-huit mois, à attendre. Un redressement est urgent, mais il doit d'abord et avant tout passer par une *relance*. Celle-ci passe par un soutien financier immédiat, massif et vigoureux de la part du gouvernement du Québec, et non par une multiplication des compressions, réductions et resserrements. Tous les exercices comptables depuis un an sont arrivés à cette même conclusion.

Aussi, l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal a-t-elle rejeté[1] à l'unanimité le rapport de la firme comptable PricewaterhouseCoopers (PwC) sur la situation financière de l'UQAM et son plan de redressement. Deux raisons fondamentales sont à l'origine de ce rejet vigoureux et indigné. La première concerne les prémisses mêmes de l'étude qui exclut d'emblée les causes réelles de la crise financière de l'UQAM, c'est-à-dire son dérapage immobilier et

[1] Lors d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale tenue le jeudi 3 avril 2008.

son sous-financement chronique[2]. La seconde raison qui motive notre refus repose sur les conséquences désastreuses que l'application des recommandations de PwC aurait inévitablement sur le fonctionnement et la mission de notre Université, la poursuite de son développement, son fonctionnement démocratique, et sur les conditions d'études de ses étudiants de même que sur les conditions de travail de ses employés.

Dans cette perspective, notre réfutation des recommandations de PwC et l'analyse de leurs effets sur le fonctionnement de l'UQAM, et sa spécificité organisationnelle et académique, doit commencer par un retour sur l'histoire de notre université, son identité, sa singularité. Car comment saisir les enjeux des recommandations de la firme comptable, et les raisons qui nous amènent à les rejeter, sans mettre en lumière ce qui fait de l'UQAM ce qu'elle est profondément, ce qu'elle représente et défend depuis sa fondation, et qui doit être maintenu ?

---

[2] La portée du mandat *« excluait spécifiquement […] la formule de financement des universités. »* (p. 10).

1. SPÉCIFICITÉ ET MISSION DE L'UQAM

L'Université du Québec à Montréal fait partie du réseau public d'universités créé par le gouvernement du Québec à la fin des années soixante. Par ce geste, le Québec a voulu favoriser l'augmentation du nombre de diplômés postsecondaires chez les francophones et, de cette manière, démocratiser l'accès au savoir. Dès sa fondation, en 1969, l'UQAM se décrit comme une université urbaine, populaire et publique. Son corps professoral est attiré par un milieu axé sur la participation collective, l'interdisciplinarité et une approche innovatrice de l'enseignement. L'UQAM manifeste, en outre, un souci particulier pour une population souvent ignorée par les institutions plus traditionnelles. Ses étudiants sont largement issus des classes populaires et de milieux moins scolarisés, leurs parents n'ayant souvent pas eu accès à l'université; on y retrouve également des militants sociaux à la recherche d'outils susceptibles de mieux promouvoir leur travail au sein de la société. À eux tous, cette nouvelle Université propose une plus grande flexibilité dans l'offre de cours, une participation aux instances universitaires et la possibilité de poursuivre un cheminement académique axé sur leurs besoins, et sans viser nécessairement l'obtention d'un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise[3].

Ce souci de démocratiser l'accès au savoir est encore aujourd'hui au cœur des préoccupations de l'UQAM, comme l'atteste cet extrait de son site officiel : « *L'UQAM, par sa large gamme de programmes d'études aux trois cycles et ses activités diversifiées de recherche et de création, a pour mission de former aussi bien la relève que les personnes en situation d'emploi, de rendre accessible la connaissance de pointe à tous les milieux sociaux et culturels et de servir les collectivités qui lui expriment des besoins*. »[4] De fait, une grande partie de la population étudiante de l'UQAM étudie à temps partiel (48 % tous cycles confondus) et les femmes, plus qu'ailleurs, sont les plus nombreuses (plus de 60 %).

Aussi, l'UQAM répond entièrement aux exigences de la mission universitaire identifiées par la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités : « *Les rôles que les universités exercent sont d'une importance stratégique indiscutable pour le développement social, culturel et économique […] Pour agir comme moteur de l'économie du savoir et contribuer à la prospérité sociale, les universités québécoises doivent viser haut et avoir les moyens de concurrencer leurs homologues sur le plan national et international. Les étudiantes et les étudiants québécois doivent compter sur un environnement d'apprentissage stimulant et garant de la qualité de leur formation.* » (Rapport de la Commission parlementaire, 2003, p. 3)

---

[3] D'où la création, au fil des ans, de plusieurs certificats et de « programmes courts ».

[4] Site Internet, section : À propos de l'UQAM – mission et historique : http://www.uqam.ca/apropos/mission.htm.

1.1. L'UQAM, service public : accessibilité et service à la collectivité

1.1.1 Une mission d'accessibilité

Selon leur statut juridique, il y a, au Québec, deux types d'universités : les plus anciennes (Montréal, McGill, Laval, Sherbrooke, Bishop), auxquelles il faut ajouter Concordia, sont des établissements *privés*; les autres, les composantes du Réseau de l'Université du Québec – dont l'UQAM –, créées à la fin des années soixante, sont des établissements *publics*. Par ailleurs, de par la volonté de l'État et des Québécois qui ont voulu le rendre accessible au plus grand nombre, l'enseignement supérieur est un bien *public*. C'est la raison pour laquelle l'État a décidé de subventionner directement les universités privées. C'est également la raison pour laquelle, à la fin des années soixante, il est lui-même intervenu, en créant l'UQAM et le réseau de l'UQ, pour accroître l'offre de service public et, ainsi, l'accessibilité des Québécois francophones à l'enseignement supérieur. Ce faisant, le Québec voulait aussi rétablir un équilibre linguistique dans la région de Montréal pour ce qui est de l'accès aux études supérieures.

À un autre niveau, on comprend que les dépenses qui découlent de la formation offerte par l'Université permettent de satisfaire le besoin de connaissances des individus; en retour, la formation ainsi reçue augmente les compétences de ceux qui en ont bénéficié – et, par conséquent, leur intégration professionnelle et sociale, voire leur productivité dans les secteurs où ce terme prend toute sa pertinence. De cette manière, l'UQAM favorise l'essor et l'accès au savoir de toutes les couches de la population, y compris les moins favorisées. Elle contribue du même coup à une croissance économique qui profite, là encore, à l'ensemble de la population du Québec.

Or le fait est que le rapport de PwC préconise une série de mesures qui menacent directement la mission historique de l'UQAM à ce chapitre de l'accessibilité aux études universitaires. PwC recommande entre autres choses une augmentation des frais afférents (en sus des mesures déjà annoncées et mises en œuvre par l'UQAM), tout en reconnaissant que celle-ci est très hésitante à le faire, précisément en raison de sa mission d'accessibilité (p. 43). Manifestement peu sensible à cet aspect des choses, PwC se contente de rappeler que ces frais, à l'UQAM, sont considérablement inférieurs à la moyenne des universités québécoises. Il tombe pourtant sous le sens que l'impact d'une hausse des frais de scolarité et des frais afférents[5] sur l'accessibilité universitaire sera nettement plus marqué sur des jeunes issus de familles moins nanties et sans antécédents universitaires que sur des étudiants provenant de milieux socioculturels plus à l'aise et ayant une tradition d'études plus ancrée. On pourrait aussi parler des répercussions néfastes sur le maigre budget des jeunes familles monoparentales, où les femmes comptent pour 90 % des personnes assumant à la fois leur rôle parental et de développement d'une carrière professionnelle.

Le rapport évoque aussi la possibilité d'une 4e plage horaire de cours (en ce moment les cours se donnent déjà de 9 h 30 à 21 h), de manière à maximiser l'utilisation des amphithéâtres et autres grandes salles de cours. Et dans la même logique, il suggère

---

[5] Frais d'admission, frais administratifs, afférents et technologiques.

la possibilité d'avoir recours à des salles « de diffusion » – où, à titre d'exemple, seraient relayés des enseignements donnés dans une autre salle, en circuit fermé. De telles stratégies pédagogiques, pourtant, sont largement inadéquates et contre-productives avec les groupes ici visés. Il y a en effet des limites à ce qu'on peut absorber le soir quand on a sa journée de travail dans le corps, ou qu'on revient aux études après des années d'absence. Ajoutons qu'on ne voit pas au nom de quelle compétence soudaine en pédagogie la firme d'experts-comptables s'autorise à faire ce type de recommandations...

1.1.2 Le service à la collectivité

On s'entend généralement pour considérer que la mission fondamentale de l'Université est constituée par le lien indissociable entre l'*enseignement* et la *recherche*, ces deux dimensions se fécondant l'une l'autre pour faire de l'établissement universitaire un lieu de production et de diffusion d'un savoir critique de haut niveau au service de la société. De cette manière, la tâche professorale est étroitement articulée à la mission même de l'université. La responsabilité du corps professoral est, à cet égard, de s'assurer que cette mission s'accomplisse à travers l'ensemble des activités universitaires et que les *enjeux académiques* demeurent constamment présents au cœur des processus décisionnels et des modes d'organisation à tous les niveaux. C'est pourquoi l'UQAM, dès sa fondation, a été conçue selon un modèle *participatif* qui s'appuie prioritairement sur les acteurs principaux de la vie universitaire – étudiants et professeurs – auxquels s'associent, comme partenaires indispensables, un important personnel de soutien et de chargés de cours. C'est également la raison pour laquelle la tâche professorale, en plus de l'enseignement et de la recherche, comprend, à l'UQAM, une troisième composante, le *service à la collectivité*.

À l'externe, le service à la collectivité permet aux professeurs de contribuer au rayonnement de l'Université. Cela se traduit notamment par la participation aux activités de différents organismes avec lesquels l'Université, comme institution de haut savoir, entretient des liens privilégiés : organismes publics et parapublics, organisations à vocation internationale, autres universités, etc. En outre, et en raison de son caractère d'université *publique*, l'UQAM a toujours manifesté une volonté de contribuer à une démocratisation de l'accès au savoir pour les collectivités qui en ont traditionnellement été éloignées. Cette approche unique reconnaît les *syndicats*, les *groupes de femmes* et les *groupes communautaires* et *populaires* en tant que partenaires dans la détermination et l'élaboration des activités de services aux collectivités.

Cette troisième dimension de leur tâche conduit ainsi nombre de professeurs à procurer des services à des organismes et à des groupes sociaux les plus divers. Cet ancrage dans le milieu permet aux universitaires de se sensibiliser aux besoins des personnes et des groupes, de collaborer avec eux à la résolution de problèmes de diverses natures, de coopérer à la mise en place de mécanismes et de structures qui favorisent l'autonomie des individus et la participation citoyenne. Qui plus est, ce

contact avec les problématiques sociales, à travers le service à la collectivité externe, favorise l'émergence de projets de recherches au service de la société.

De fait, toute une partie de la recherche menée à l'UQAM se distingue de celle qui est effectuée dans d'autres universités en ce qu'elle mise résolument sur le partenariat avec des milieux de pratique, et ce, depuis plus de trente ans. Dès 1976, en effet, l'Université met en place une structure organisationnelle, le *Service aux collectivités*, qui permet à des représentants de ces milieux d'exprimer leurs besoins de recherche et de devenir des partenaires des professeurs dès la conceptualisation des projets[6]. Cette recherche sociale, appliquée, exclusive à l'UQAM, est déclenchée par la demande du milieu. Les professeurs constatent du coup rapidement que le transfert des connaissances n'est pas unidirectionnel, partant du chercheur vers les utilisateurs, mais plutôt un processus d'interaction basé sur la reconnaissance des savoirs issus de la pratique. L'originalité de cette approche a d'ailleurs été soulignée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada[7]. Et le milieu scientifique reconnaît, aujourd'hui, à la suite des études sur le sujet, qu'une telle approche interactive est le meilleur facteur prédictif de l'utilisation des connaissances scientifiques par les milieux de pratique[8]. Parallèlement, ces recherches se répercutent à leur tour dans les activités d'enseignement et dans les programmes de formation à tous les cycles.

Mais le service à la collectivité comporte également, à l'interne, un volet très important. De fait, il concerne d'abord la collectivité universitaire au sein de laquelle les professeurs sont appelés à prendre en charge, à tour de rôle et de manière équitable, de nombreuses tâches de *gestion académique*. Si dans les universités plus traditionnelles, ces tâches sont assumées par des cadres, l'UQAM a, pour sa part, privilégié d'emblée une organisation fondée sur des principes de démocratie, de collégialité et de gestion participative. Ces tâches de gestion académiques incluent notamment les fonctions exercées par les directions de programmes d'études de 1er cycle, de programmes de cycles supérieurs, de départements, d'instituts et de centres de recherche et, plus récemment par les doyens et vice-doyens des facultés. Elles incluent également la participation active des professeurs aux nombreuses instances où s'exerce au quotidien une gestion académique démocratique et collégiale : comités de programmes, assemblées départementales, commission des études et sous-commissions universitaires, conseil d'administration, conseils académiques des facultés et autres instances facultaires, comités *ad hoc* et groupes de travail de ces diverses instances. À travers l'ensemble de ces tâches de service, la

---

6 Les organismes communautaires avec lesquels l'UQAM a ainsi établi des liens sont légion, mais à titre d'exemples, citons l'*Alliance des centres* d'éducation *populaire de Montréal – Inter Cep*, la *Coalition pour la radiotélévision publique francophone*, le *Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF), l'Alliance pour l'enfant et la télévision, Suicide-Action Montréal*, la *Confédération des syndicats nationaux (CSN)* et la *Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)* ou encore l'*Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)*.

7 L. Christiansen-Ruffman, F. Descarries et M.L. Stewart. Les femmes et le travail : la recherche féministe en cours. Ottawa, FCSS et ICREF, 1993.

8 R. Landry, N. Amara et M. Lamari, 2001. « Utilization of social Science 18, Research Knowledge in Canada », Research Policy, vol. 30, pp. 333-349.

participation et la collégialité caractérisent l'organisation de la vie universitaire et permettent de consolider sa mission spécifique.

1.2. Collégialité et gestion participative

Démocratique par sa mission d'accessibilité, l'UQAM l'est également par les *principes de gouvernance* qui inspirent son organisation et son fonctionnement depuis sa naissance. Ceux-ci relèvent d'une volonté d'assurer l'autogestion et la cogestion, à la base de l'institution, aussi bien que la représentation et la participation, à son sommet; et ce, dans un esprit général de collégialité. Dès l'origine donc, et à l'instar des autres constituantes du réseau UQ, l'UQAM s'est distinguée par une structure organisationnelle originale qui comprend deux piliers majeurs : le *département* et le *module*.

Conçu comme une unité académique et administrative et géré par une *assemblée départementale souveraine* dont le directeur est le porte-parole, le *département* réunit les professeurs selon leur appartenance disciplinaire. Il a pour tâche de fournir des ressources enseignantes à divers programmes d'enseignement, de stimuler la recherche de ses membres, d'attribuer à ceux-ci diverses tâches de service à la collectivité, de les évaluer et de les soutenir tout au long de leur carrière. C'est à lui également qu'il revient de déterminer le profil d'embauche et de procéder à la sélection de ses nouvelles ressources professorales.

Pour sa part, le *module* (autrement nommé unité de programme de 1er cycle) est une unité académique et pédagogique dont la mission est d'élaborer et d'évaluer les *programmes d'enseignement du premier cycle*. Cette structure est gérée par un *conseil de module* (ou encore comité de programme) qui réunit des professeurs et des étudiants, sur une base paritaire, et peut également comprendre des membres socioéconomiques. Elle permet d'exercer la cogestion des activités d'enseignement dont les professeurs et les étudiants sont les acteurs privilégiés et d'assurer, sur ce plan aussi, une démocratisation réelle de l'institution. Compte tenu de l'accroissement au fil des ans des études de cycles supérieurs, il existe également des comités paritaires de programmes qui gèrent les programmes de cycles supérieurs [maîtrises, doctorats, diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), etc.].

Depuis une dizaine d'années, l'UQAM s'est en outre dotée d'une structure *facultaire*. Il existe actuellement sept facultés qui regroupent l'ensemble des départements et des programmes. Les facultés sont dirigées par des *doyens*, qui sont des professeurs membres de l'unité d'accréditation; ces derniers relèvent de leur *conseil académique facultaire,* une instance qui regroupe des représentants de tous les corps constitutifs de la faculté : professeurs, chargés de cours, étudiants, employés de soutien. Finalement, et dans les instances supérieures que sont la Commission des études et le Conseil d'administration, les professeurs et les étudiants sont là encore représentés aux côtés des membres de la direction; ils participent au fonctionnement de ces organismes, exerçant un rôle et un pouvoir à la mesure de leur représentativité (central à la Commission des études, moins déterminant au Conseil d'administration).

Une grande part de l'intuition fondatrice de l'UQAM tient dans cette originalité d'autonomie académique et de cogestion organisationnelle. Celle-ci permet d'exercer la cogestion des activités d'enseignement dont les professeurs et les étudiants sont les acteurs privilégiés et d'assurer, sur ce plan aussi, un fonctionnement réellement démocratique de l'institution. De cette manière, l'acte pédagogique coïncide avec la participation pleine et entière des étudiants à la détermination du cheminement de leur formation. Les retombées d'un tel choix pédagogique ne font aucun doute : considérés comme des adultes responsables, les étudiants font l'apprentissage de la démocratie; ils apprennent ainsi à se voir comme des citoyens, et non comme de simples consommateurs passifs de services.

On comprend à cet égard sans peine que cette troisième composante de la tâche professorale, à l'UQAM, n'en soit pas une excroissance accessoire et secondaire. Il faut au contraire considérer le caractère indissociable et organique de l'enseignement, de la recherche et du service à la collectivité quand il s'agit d'établir le nécessaire parallèle entre la tâche professorale et la mission de l'université.

1.3. L'enjeu de la gouvernance

Au fil du temps, le caractère collégial et démocratique qui caractérise l'UQAM a parfois été remis en question. Cela s'est traduit notamment par des projets de réformes structurelles visant à restreindre le pouvoir des assemblées souveraines (les assemblées départementales et, plus récemment, les conseils académiques facultaires) à travers des projets de transformation de leurs porte-parole et mandataires (directeurs de département, doyens de facultés) en cadres non syndiqués, relevant, sur le plan hiérarchique et fonctionnel, de la haute direction de l'université. Il s'agit également là de l'une des suggestions majeures du rapport de PwC (p. 11) qui recommande expressément d'exclure les doyens de l'accréditation syndicale de même que les vice-doyens et les directeurs de département. Ce faisant, PwC outrepasse clairement son mandat, qui excluait formellement la question de la *gouvernance* de l'UQAM (p. 10) ![9]

De telles propositions ont été parfois avancées au nom d'une certaine conception de l'*imputabilité* selon laquelle seuls des cadres relevant de la direction de l'université, et non des employés syndiqués comme le sont les professeurs, peuvent être réellement responsables de budgets provenant de fonds publics. Une telle vision des choses est d'un autre âge. L'association de *cadre* et d'*imputabilité* relève en effet d'une vision hiérarchique et autoritaire de l'organisation du travail très XIXe siècle. L'approche contemporaine vise au contraire à reconnaître l'apport de chacun et son importance dans l'atteinte des objectifs de l'entreprise. En ce sens, tous sont redevables. D'ailleurs, de nombreux professeurs administrent déjà d'imposantes subventions de recherche provenant elles aussi de fonds publics – et sans que cela suscite le moindre scandale. Faut-il en outre vraiment rappeler que ce sont des cadres supposément « imputables »

[9] Dans son élan, le rapport de PwC propose également de remplacer les directeurs de programmes de 1er cycle et de cycles supérieurs par des cadres techniques.

qui sont responsables de la dérive immobilière – et, à cause d'elle, de la crise financière actuelle de l'UQAM ?

D'aucuns continueront pourtant d'affirmer qu'une structure qui privilégie la consultation, la cogestion et la collégialité ne peut être qu'en déficit d'efficacité et de productivité par rapport à une structure centrée sur une organisation beaucoup plus hiérarchisée des choses. Une telle vision ne tient pas non plus la route. Selon des principes de gestion plus actuels, il est hautement recommandé que les processus décisionnels d'une entreprise tiennent compte de ce que Mintzberg[10], par exemple, qualifie d'« ajustements mutuels »; et ce, pour les raisons suivantes : en premier lieu, la participation aux décisions est un facteur de motivation d'autant plus important que sont complexes les tâches ayant un impact organisationnel. Le « personnel » accepte plus facilement de les exécuter lorsqu'il est consulté que lorsqu'il ne l'est pas. En second lieu, on constate qu'il est plus difficile de combler les failles de coordination en l'absence d'une gouvernance démocratique active. De surcroît, dans des organisations telles que l'UQAM qui s'appuient sur une majorité de professionnels dont l'autonomie de pratique doit être préservée, l'absence de participation aux processus décisionnels peut sérieusement entraver la mise en œuvre des décisions qui les concernent. Finalement, il est préférable, en présence de problèmes complexes à résoudre, de procéder par la consultation des groupes. Certes, de tels processus prennent souvent plus de temps; mais, les solutions qui en découlent, en revanche, peuvent être implantées plus rapidement que celles qui sont développées plus rapidement – mais unilatéralement – par les dirigeants.

À un autre niveau, on note que la gestion participative de l'UQAM, parce qu'elle rapproche de façon évidente les professeurs et les étudiants, a un impact non négligeable sur la réussite académique de ces derniers. S'il est indéniable que l'UQAM recrute d'excellents étudiants, attirés par son dynamisme et sa réputation, il est également vrai que sa mission d'accessibilité l'a aussi amenée à accueillir, depuis sa naissance, des étudiants qui, au départ, présentaient un dossier académique de valeur moyenne ou un cheminement plus lent. Le fait est cependant qu'à l'arrivée, une telle distinction s'est largement résorbée; et ce, en raison même de l'attention que la formation de l'UQAM accorde à tous ses étudiants – qui terminent avec des résultats aussi bons, sinon parfois supérieurs, à ceux d'autres établissements universitaires. Ainsi, et pour n'en citer que quelques-uns, on note que les étudiants d'études littéraires obtiennent depuis plusieurs années les premières places aux différents concours de bourses de maîtrise et de doctorat (CRSH et FQRSC); ainsi en est-il des résultats des étudiants de sciences juridiques, qui terminent également dans les premiers, aux examens du Barreau, ou encore de ceux de sciences comptables, qui réalisent très souvent les meilleurs scores aux examens de comptabilité.

Ce n'est donc manifestement pas dans le but d'améliorer les résultats des performances proprement académiques de l'UQAM que le rapport de PwC recommande de chambarder la gouvernance de celle-ci[11]. C'est ailleurs qu'il faut en chercher les

---

[10] Mintzberg, Henry, 1979. The Structuring of Organizations. Prentice-Hall.

[11] Il est assez choquant de noter que, sollicitée pour établir un relevé systématique de la situation financière de l'UQAM, la firme d'experts-comptables a cependant délibérément fait

véritables raisons. Celles-ci, il faut se rendre à l'évidence, semblent bien davantage tenir au désir de ramener l'UQAM à des formes de gouvernance plus traditionnelles. PwC propose, de fait, une mesure au fondement strictement idéologique et politique, qui heurte de plein fouet le fonctionnement établi de notre université et contredit le caractère innovateur sur lequel l'UQAM a bâti sa spécificité. Comment comprendre autrement une recommandation qui, si elle était appliquée, engendrerait des dépenses supplémentaires plutôt que des économies, en créant près de soixante-dix nouveaux postes de *cadres* au salaire inévitablement plus élevé que celui des professeurs ?

De tels projets se sont, jusqu'à présent, toujours heurtés à la volonté majoritaire des professeurs de préserver le caractère collégial et démocratique de leur institution. À vrai dire, c'est la spécificité même de l'UQAM qui est en cause. Y renoncer au nom de quelque impératif de normalisation ou d'uniformisation reviendrait, pour l'UQAM, à renier l'inspiration généreuse et originale qui a présidé à sa naissance et qui lui a permis de devenir ce qu'elle est aujourd'hui : une grande université démocratique munie d'une personnalité propre et unique, dans sa visée aussi bien que dans son organisation et son fonctionnement, et reposant sur l'implication dynamique de ses principaux artisans que sont les étudiants et les professeurs.

---

l'impasse sur cet aspect, comme, par ailleurs, elle a également omis d'établir le coût financier de la facultarisation. Deux facultés sur sept, en effet, sont le résultat de la division d'un département à laquelle s'est greffée, de façon plus ou moins heureuse administrativement, une troisième unité (ayant cherché récemment à s'établir ailleurs); une troisième faculté, pour sa part, est le résultat de l'association de deux départements. À la suite de la création des facultés, on est donc ainsi passé, compte tenu de chaque division de département, d'un poste de directeur de Département, avec une assistante administrative et une secrétaire, à deux postes de directeur, deux assistantes et deux secrétaires en plus des postes créés pour le fonctionnement de la faculté (à savoir 1 doyen, 2 vice-doyens, 1 secrétaire, 1 coordonnateur, etc.). Sur cet aspect encore, le Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM a régulièrement demandé, mais en vain, le coût de cette restructuration relativement récente.

2. LES PROBLÈMES FINANCIERS

2.1. Mandat et méthodologie de PricewaterhouseCoopers (PwC)

L'UQAM, l'Université du Québec et le MELS ont convenu en septembre 2007 de donner au cabinet-conseil PricewaterhouseCoopers le mandat de procéder à « *une évaluation complète et rigoureuse de la situation financière de l'UQAM, comportant le parachèvement du plan de redressement de juin 2007 ainsi que la détermination de mesures permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire sans compromettre la mission de l'UQAM.* » (Rapport PwC, p. 58).

Pour atteindre les objectifs de ce mandat, PwC a choisi la méthodologie dite de l'étalonnage ou du *balisage* (ou *benchmarking*), un outil qui permet de comparer des entreprises entre elles – ou encore d'analyser l'évolution diachronique d'une même entreprise. Toute analyse dite financière consiste, de fait, à comparer des catégories de revenus et de dépenses à celles de ce qu'on nomme un *étalon* (un *benchmark*), c'est-à-dire une entreprise ou un groupe d'entreprises similaires et représentatives d'un secteur d'activités donné. Le choix des entreprises sélectionnées aux fins de comparaison est donc crucial, et il est primordial que les établissements retenus soient réellement comparables. Lorsque c'est le cas, l'*étalon* permet de bien situer l'entreprise que l'on souhaite mieux connaître[12].

Ce principe de comparaison avec d'autres entreprises détermine pour l'essentiel les conclusions de l'analyse. En général, on recherche des écarts significatifs susceptibles de soulever des interrogations, voire d'indiquer un problème de gestion. Pour autant, l'analyse financière présente des limites : d'une part, elle attire l'attention sur des écarts qui sont parfois tout à fait explicables, d'autre part, elle peut passer sous silence des situations problématiques. C'est pourquoi elle doit être faite selon les règles de l'art, et plus particulièrement, si elle a la prétention de se considérer comme « rigoureuse et complète », comme c'est le cas de celle que propose le rapport de PwC. De fait, en ce qui concerne les comparaisons qu'il a établies, ce rapport souffre de lacunes importantes.

En premier lieu, l'analyse ne tient pas compte des différences majeures qui existent entre les universités comparées. À cet égard, un rapprochement des *charges d'exploitation* entre une université comme l'Université de Montréal, qui offre plusieurs programmes d'études dans le domaine de la santé, et l'UQAM, qui n'en offre pas, ne peut être totalement recevable. Les programmes dits médicaux et paramédicaux nécessitent une organisation d'enseignement particulière et des infrastructures coûteuses. La présence de tels programmes a, de ce fait, un impact important sur le montant des subventions gouvernementales, sur le ratio professeurs/étudiants, etc. Dans cette perspective, toute différence entre la situation financière de l'Université de Montréal et celle de l'UQAM peut s'expliquer davantage par des différences *de programmation* plutôt que par des problèmes *de gestion*. PwC a pourtant très bien identifié ce problème : *« La pondération des EEETP est plus faible pour l'UQAM en*

---

[12] Par exemple, l'entreprise X, qui fait l'objet de l'évaluation, se situe parmi les moins endettées de son secteur, ou encore dans la moyenne en ce qui concerne l'utilisation de ses actifs.

raison notamment de l'absence de facultés de médecine, paramédicales et de génie, et d'une proportion plus faible d'étudiants aux cycles supérieurs. » (p. 130) On se serait attendu à ce que PwC prenne en considération ce genre de difficultés et raffine ses comparaisons, de manière à présenter des résultats plus pertinents. Celles-ci sont au contraire effectuées avec la *moyenne* des universités québécoises, et même directement avec l'Université de Montréal – ce qui, même d'un point de vue strictement comptable, est très discutable.

En second lieu – et si le but de la comparaison est bien de tenter d'expliquer le problème de déficit de l'UQAM –, il est regrettable de constater que plusieurs des universités qui font l'objet des comparaisons effectuées par PwC sont en mauvaise santé financière. Le fait de ne tenir compte que d'universités sous-financées comme élément de comparaison ne peut pas permettre de mettre en lumière les raisons de leurs difficultés ou de celles de l'UQAM.

Ici encore, il faut chercher ailleurs les véritables facteurs explicatifs. Si, par exemple, on compare deux groupes d'universités similaires, l'un composé d'universités déficitaires et l'autre d'universités en équilibre financier, et si l'on constate que le groupe d'universités déficitaires a une masse salariale par étudiants nettement inférieure à celle des autres – comme c'est le cas de l'UQAM, où elle est 24 % en bas de la moyenne québécoise –, il tombe sous le sens que l'on devrait étudier cet aspect plus en détail pour – si tant est qu'on le souhaite vraiment – expliquer les causes de cette situation, et y remédier.

Dans le contexte des problèmes financiers de l'UQAM, il était aisé pour la firme PwC de remarquer les dépassements importants de coûts reliés aux immobilisations, à l'explosion de la marge de crédit et aux frais financiers très élevés, et alors de comparer ces éléments à ceux d'autres universités comparables. Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait ? Pourtant, elle reconnaît dans son rapport qu'au niveau du nombre d'étudiants par mètre carré d'espaces d'enseignement, l'UQAM est l'université qui a le plus important déficit d'espaces : *« Les données 2005-2006 incluent la majeure partie du Complexe des sciences […] il est probable que l'UQAM deviendra celle qui dispose du moins d'espace d'enseignement disponible par EEETP » (p. 135*). Qui plus est, elle souligne que de nombreux immeubles et une partie du Complexe des sciences ne sont toujours pas reconnus par le MELS comme espaces donnant ouverture à des subventions normées. Des constatations similaires sont aussi présentées pour l'utilisation des espaces administratifs, de bureaux, des bibliothèques, des salles d'étude et des laboratoires d'enseignement et, encore une fois, aucune étude sur ces facteurs explicatifs n'est réalisée.

Aussi, PwC identifie des particularités importantes dans les caractéristiques de la population étudiante de l'UQAM par rapport aux autres universités (temps partiel, études de cycles supérieurs), mais n'en tient aucunement compte dans ses analyses alors que ces éléments constituent des facteurs explicatifs importants. Elle n'a pas non plus comparé l'évolution des effectifs étudiants de l'UQAM, particulièrement ceux des 2e et 3e cycles au cours des dernières années, alors que cette population étudiante a montré un niveau de croissance remarquable et constitue, en soi, un autre facteur explicatif important.

De plus, la croissance soutenue des activités de recherche et de création à l'UQAM et ses effets sur la situation financière et les besoins en infrastructure constituent aussi d'autres facteurs explicatifs, qui devraient être étudiés afin de répondre adéquatement au mandat que PwC avait reçu. Mais le rapport demeure complètement muet sur cet aspect majeur, comme il le reste d'ailleurs sur l'augmentation importante des dépenses administratives depuis les dernières années et la stagnation du corps professoral malgré une augmentation soutenue des étudiants…

Pire, le mandat de PwC indiquait que les solutions proposées ne devaient en aucun temps affecter la mission de l'UQAM. PwC n'a d'aucune façon démontré que ses suggestions, dont plusieurs de nature pédagogique ou organisationnelle, étaient appuyées par une analyse financière ou comparative ou avaient des impacts positifs réels sur la situation financière.

2.2. Causes et responsabilités du dérapage financier

L'ampleur du déficit de l'UQAM apparu au cours des deux ou trois dernières années a comme cause première la dérive immobilière. Pour sa part, le déficit dans les dépenses de fonctionnement, excluant les coûts directs et indirects des immobilisations, résulte principalement du sous-financement chronique de l'UQAM en regard de sa mission. L'étude de balisage de PwC montre, en effet, que l'UQAM est plus fortement dépendante des subventions du MELS que les autres universités, alors que la grille de financement actuelle entraîne déjà la plus faible subvention par étudiant inscrit par rapport aux autres universités québécoises.

2.2.1 La dérive immobilière

Le développement soutenu de l'UQAM, la croissance des étudiants aux 1er, 2e et 3e cycles et l'augmentation substantielle des activités de recherche ont entraîné des besoins croissants d'espaces d'enseignement et de recherche et création. La direction de l'UQAM se devait de répondre à ces besoins afin de maintenir des conditions de formation adéquates, mais aussi sécuritaires, autant pour le personnel enseignant et de soutien que pour les étudiants (ex. : Complexe des sciences).

La dérive financière résulte, comme on le sait, des projets immobiliers mis en chantier dans ce contexte.

Dans son rapport d'octobre 2007, le Vérificateur général du Québec l'affirmait sans détour :

« Un premier constat s'impose : la mise en œuvre des projets immobiliers est en grande partie responsable des résultats financiers des dernières années. En fait,

l'UQAM a réalisé des surplus annuels parfois significatifs de 2002 à 2005 si l'on exclut le poids financier des projets immobiliers. » (Vérificateur général du Québec, p. 21)[13]

En d'autres termes : sans le dérapage immobilier de l'UQAM, nous n'en serions pas là. Mais considérons quand même quelques aspects plus précis de ce rapport.

De 2003 à 2007,

- la marge de crédit utilisée de l'UQAM est passée de 15 à 223 M$;
- sa dette à long terme, elle, est passée de 151,3 à 346,3 M$;
- et son Fonds de fonctionnement, qui affichait des surplus importants, s'est transformé en un déficit de 26,9 M$.

Pendant ce temps, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport retenait des subventions de 57 M$[14] destinées à l'UQAM. Les frais financiers attachés à ces emprunts et à ces manques à gagner furent imputés au Fonds *de fonctionnement* de l'Université, ceci contribuant à accroître son déficit pour près de 92 %. Dit autrement, en excluant les frais financiers, le déficit de fonctionnement ne représenterait en 2007 que 8 % du déficit total (plus précisément 2,1 M$ plutôt que 25,3 !).

Le déficit du fonds de fonctionnement de l'UQAM, on le voit, a donc principalement pour cause l'aventure immobilière de sa précédente direction. Le manque de plus de 21 000 m^2 (12,3 %) en espaces à vocation académique, calculés sur la base des informations de 2005-2006, a été reconnu par le MELS (*Financement universitaire, 2007-2008*, Annexe 3.1, p. 6) mais sans que celui-ci assume pour autant les coûts requis pour combler ce manque. Par exemple, l'état vétuste, pour ne pas dire quasi insalubre, de l'ancien pavillon des Sciences biologiques nécessitait la construction trop longtemps retardée d'un nouveau bâtiment selon des normes adéquates de sécurité. Les coûts réels de cette construction n'avaient pas de commune mesure avec une maigre contribution de 25 M$ offerte plusieurs années auparavant par le MELS.

Une conclusion s'impose : sans la dérive immobilière dans laquelle elle s'est trouvée entraînée, d'une part, et d'autre part, sans le retard dans le versement des subventions gouvernementales qui lui sont destinées, l'UQAM ne se ferait pas remarquer en raison de ses problèmes financiers – en tout cas, pas plus que les autres universités, à l'heure actuelle. En d'autres termes, sans la pression exercée par l'immobilier (et par les frais financiers qui lui sont liés) aussi bien que par la rétention, par le MELS, des subventions auxquelles l'UQAM a droit, le budget de fonctionnement de celle-ci serait globalement équilibré. (Rajoutons encore que les intérêts qui découlent des emprunts et le montant exorbitant des honoraires des différents experts finissent d'enfoncer l'UQAM…)

---

[13] Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de l'Université du Québec à Montréal, Partie I – Impact des pertes immobilières sur la situation financière, octobre 2007, p. 21.

[14] Rapport du Vérificateur général du Québec, p. 1 et p. 8.

Il est important de rappeler que la Politique québécoise du financement des universités (2000, p. 11) indique clairement que : *« Les subventions accordées par le Ministère aux universités servent aux dépenses de fonctionnement et à celles relatives à l'investissement. Le fonctionnement est subventionné à même les crédits budgétaires votés à cette fin. Les investissement sont autorisés […] et financés au moyen d'emprunts remboursés par le service de la dette. »*

Or le rapport de PwC vise essentiellement à ce que ce soit le budget de *fonctionnement* de l'UQAM qui fasse les frais du désastre immobilier. C'est-à-dire, en somme, à faire payer à la communauté uqamienne (étudiants, professeurs et autres groupes d'employés)[15] une dérive immobilière dont celle-ci n'est en rien responsable, et qu'elle a, qui plus est, clairement dénoncée dès le départ[16]. Cet objectif du plan de redressement de PwC va à l'encontre de la politique du MELS.

Les vraies questions se posent à d'autres niveaux. Le manque d'espace d'enseignement et l'état de détérioration du pavillon des Sciences biologiques étaient connus du MELS depuis plusieurs années. Ainsi, il faut se demander comment il se fait que des emprunts aussi importants aient été autorisés, non seulement par la direction de l'UQAM et son Conseil d'administration, mais aussi par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec et le MELS. Or à chacun de ces niveaux, il semble bien que personne n'ait été intrigué ou préoccupé par l'importance des engagements financiers de cette constituante du réseau de l'UQ. Il est difficile de croire que les établissements financiers aient pu accorder des prêts énormes à l'UQAM sans aucune vérification auprès de ses « tuteurs ». Comme tuteur de l'UQAM et responsable des investissements pour l'enseignement supérieur, l'État du Québec compte parmi les responsables de ces déboires et de leurs conséquences financières. On ne voit pas pourquoi les erreurs dans la prévision des coûts de construction devraient maintenant être assumées par les étudiants et les employés.

2.2.2 Un sous-financement chronique

Demeure que des déficits financiers sont récemment apparus dans le Fonds de fonctionnement, indépendamment des coûts directs et indirects reliés aux immobilisations. Ils résultent, pour leur part, d'une mauvaise adéquation entre la formule de financement des universités et la mission de l'UQAM.

Sans pour autant remettre en question la qualité de son étude, PwC admet tout de même que celle-ci est à tout le moins incomplète : *« La portée de notre mandat excluait spécifiquement trois sujets pouvant avoir une importance capitale sur les besoins financiers de l'UQAM ou sur les probabilités de réussite des mesures et objectifs définitifs de redressement qui seront fixés »* (p. 10). Parmi ceux-ci, on cite la formule actuelle de « financement des universités ». Partant, on est en droit de faire

---

[15] À noter que, depuis plusieurs mois déjà, la direction de l'UQAM a procédé à plus de 8 M$ de compressions, sans compter les suppressions d'emploi qui accompagnent la fermeture de certains services auxiliaires.

[16] *cf.* annexe.

remarquer que si la formule de financement était exclue du mandat de PwC (affligeante contrainte dont on se demande de quelle source elle a émané !), pour le coup, la firme PwC n'a pas seulement réalisé un travail incomplet, elle a en quelque sorte faussé l'angle d'analyse de la situation de l'UQAM.

Quoi qu'il en soit, en abordant cet aspect des choses, PwC s'en tient à une comparaison d'établissements universitaires *québécois*. Or ce choix méthodologique contribue précisément à masquer le problème dont souffrent toutes ces universités du Québec : leur *sous-financement*[17] chronique. Et là encore il s'agit d'un choix tout à fait contestable de la firme comptable. On aurait pu, en effet, inclure comme élément de comparaison des universités d'autres provinces canadiennes et, ainsi, mettre en lumière un problème *commun* à toutes les universités québécoises. La crise financière que traverse l'UQAM résulte en effet, pour une très large part, des règles actuelles du financement des universités. Force est d'admettre que ce sont bel et bien ces règles qui ont conduit l'ancien recteur de l'UQAM à se lancer dans des projets immobiliers risqués, avec les conséquences que l'on sait.

Le principe directeur de la formule de financement des universités, au Québec, repose avant tout sur le nombre d'étudiants qui y sont inscrits. En ce sens, l'équation est assez simple : plus une université voit ses effectifs augmenter, et plus son financement s'accroît. Mais, nuance de taille, les « étudiants » dont il est ici question ne sont pas des individus « en chair et en os ». La notion comptable déterminante est celle d'« effectifs étudiants équivalant à temps plein » (EEETP) – qui pondère les inscriptions « réelles ». En simplifiant les choses, on pourrait dire par exemple que *cinq* étudiants à temps partiel équivalent à *deux* EEETP. Si l'on considère les individus, l'UQAM est l'université qui compte le plus grand nombre d'étudiants au Québec, soit 41 440 (dont 62 % de femmes, en 2006; PwC, p. 125). Mais près de la moitié d'entre eux – 48 % – sont à temps partiel. Or selon la formule qui réduit le nombre d'étudiants en EEETP, l'UQAM se retrouve techniquement en seconde place, par rapport à l'Université de Montréal, (25 527 contre 31 831) qui compte pourtant moins d'étudiants que l'UQAM. C'est, bien entendu, le nombre d'EEETP qui établit les subventions du MELS. On le voit donc sans peine : la mission singulière de l'UQAM et son souci pour la formation des étudiants à temps partiel se trouvent structurellement défavorisés – pour ne pas dire pénalisés – par la formule actuelle de financement des universités.

Ce montant est en outre pondéré en fonction du programme d'enseignement et des cycles d'études : ainsi, les disciplines professionnelles les plus « coûteuses » (médecine, génie, foresterie, etc.) reçoivent les enveloppes les plus importantes, tandis que les disciplines telles que les lettres, le droit, les sciences humaines et sociales doivent se contenter d'un plus maigre financement. Autrement dit, ces dernières payent pour la formation des disciplines les plus coûteuses qui, par la suite, généreront certains des revenus les plus élevés dans la société.

Environ 68 % des subventions de fonctionnement du MELS sont ainsi calculées sur la base des EEETP *pondérés*. On ne s'étonnera donc pas que parmi toutes les universités

---

[17] Notons que ce problème, comme tel, n'est pas reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – un peu à l'instar du « déséquilibre fiscal » que ne reconnaît pas le gouvernement fédéral malgré les protestations du Québec.

québécoises, l'UQAM soit la plus pauvre. Notre université, en effet, occupe des créneaux qui, au regard de la formule de financement des universités, rapportent moins, et qui plus est, ont été encore diminués, pour certains, dans la nouvelle grille de financement.

À cela il faut encore ajouter l'existence d'un « bonus » ministériel qui « récompense » en quelque sorte le nombre de diplômes décernés. Le nombre plus élevé, à l'UQAM, d'étudiants à temps partiel ou ayant des besoins de formation ne requérant pas nécessairement une finalité de diplomation, qui serait reconnue par l'obtention de ce bonus, pénalise l'UQAM à ce chapitre alors qu'elle répond par ailleurs entièrement à sa mission.

D'autre part, l'UQAM ne bénéficie aucunement des subventions additionnelles reliées à des missions particulières, au contraire de la plupart des autres universités, incluant les grandes universités montréalaises ou celles en région, et encore moins des subventions additionnelles reliées aux programmes médicaux ou paramédicaux ou en génie. Aussi, la non-reconnaissance des espaces d'enseignement par le MELS prive l'UQAM des montants reliés aux coûts d'exploitation et d'entretien de ces espaces. De plus, les subventions indirectes de recherche sont beaucoup plus faibles à l'UQAM que dans les autres grandes universités par l'absence principalement de disciplines médicales. En d'autres termes, les paramètres de la formule de financement ne sont simplement pas adaptés à la mission de l'UQAM.

3. LE CORPS PROFESSORAL

3.1. La tâche professorale

Parmi les recommandations de PwC fondées sur une méconnaissance et une incompréhension manifeste du travail universitaire, plusieurs concernent la tâche professorale. Pour l'essentiel, les propositions de PwC consistent dans l'augmentation du nombre de cours dispensés par les professeurs et la réduction des dégrèvements d'enseignement pour les fonctions administratives, de recherche ou de création et pour l'intégration des nouveaux professeurs (p. 47). Le principe d'attribution de crédits d'encadrement liés au dépôt de thèses et de mémoires de maîtrise est, dans cette perspective, tout naturellement remis en question[18]. Finalement, et à un tout autre niveau, PwC recommande, dans la logique qu'il privilégie, la mise en place d'une structure hiérarchique de pouvoir, *« un renforcement des contrôles assurant le respect de l'intégralité de la tâche professorale »* (p. 46). Pour le coup, la firme d'experts-comptables sous-entend non seulement que la tâche professorale est insuffisante, mais encore que, dans sa conception actuelle, elle n'est pas respectée. Qu'en est-il en réalité du travail de professeur d'université à l'UQAM et comment se déploie-t-il ?

À l'UQAM, la tâche normale d'enseignement est de quatre cours de trois crédits par année universitaire. À la différence des autres établissements montréalais, ces dispositions sont plus facilement mesurables à l'UQAM puisqu'elles sont inscrites dans la convention collective des professeurs. Les professeurs encadrent également des étudiants de maîtrise et de doctorat qui préparent des mémoires et des thèses, ainsi que des chercheurs postdoctoraux. Un tel encadrement s'étale souvent sur trois, quatre ou cinq ans, parfois plus. Lorsque l'étudiant est diplômé, le professeur qui l'a dirigé pendant toutes ces années reçoit, pour ainsi dire rétroactivement, un crédit dans le cas d'une maîtrise, trois dans celui d'un doctorat[19]. La tâche d'encadrement inclut en outre la formation de ces jeunes chercheurs aux diverses facettes du métier universitaire : processus de recherche et de création, communication savante, écriture ou production scientifique ou artistique, préparation de demandes de bourses, etc. Plusieurs supervisent aussi des stages de formation en milieu de travail – avec les nombreux déplacements et les longues heures de présence que cela comporte. La tâche d'enseignement inclut également les activités de développement de programmes, de préparation de nouveaux outils pédagogiques ou de nouvelles modalités de formation avant-gardistes.

Au plan de la *recherche* et de la *création*, les professeurs doivent demeurer constamment à la fine pointe de leur discipline tout en étant incités à préparer des demandes de subventions lors de concours de plus en plus compétitifs, qui les obligent constamment à donner le meilleur d'eux-mêmes. L'obtention de subventions implique alors le développement d'activités de laboratoire ou de création, la formation des

---

[18] *Cf.* « Révision des modes de valorisation de l'enseignement aux cycles supérieurs » dans la section *Optimisation des ressources du Plan de redressement préparé par l'UQAM* (!) *au 31 janvier 2008*.

[19] Le professeur peut utiliser ces crédits pour alléger sa tâche d'enseignement ou les transformer en modestes budgets de recherche qui servent pour une large part à rémunérer des étudiants assistants de recherche.

étudiants de cycles supérieurs, l'encadrement de professionnels de recherche, la gestion des activités de recherche, l'évaluation des travaux de recherche, etc. Ils doivent bien sûr publier les résultats de leurs travaux (scientifiques ou de création), participer à des rencontres scientifiques ou à des manifestations artistiques nationales et internationales avec d'autres spécialistes de leur discipline, rédiger et diffuser des articles, des rapports ou des textes de création, produire des œuvres scientifiques ou artistiques. On fait en outre fréquemment appel à leurs compétences à titre d'analystes et d'experts, dans différents comités d'organismes externes, ou encore dans les médias.

Bien qu'elle ressemble substantiellement à celle de leurs collègues des autres universités, la tâche des professeurs de l'UQAM est différente en ce qu'elle accorde une importance accrue aux services à la collectivité et à la gestion de l'université. Nous l'avons déjà dit, les tâches de gestion assumées ailleurs par des cadres (direction de département, de décanat, etc.) le sont, à l'UQAM, par les professeurs. Dans cette perspective, une *modulation* de la tâche a lieu, à juste titre, pour permettre aux professeurs de consacrer le temps nécessaire à la réalisation de leur mandat administratif. Une partie de la tâche d'enseignement est donc ajustée sans pourtant être annulée. Ainsi le professeur qui, pendant trois ans, assume la direction de son département, aura deux cours par année à donner (plutôt que quatre) mais poursuit l'encadrement de ses étudiants de maîtrise et de doctorat et de son groupe de recherche. De la même manière, un professeur qui obtient d'importantes subventions de recherche peut utiliser une partie de ces sommes pour alléger quelque peu sa tâche d'enseignement afin de pouvoir se consacrer davantage à cette recherche et à la formation de ses assistants de recherche (étudiants de maîtrise ou de doctorat).

Ce dernier aspect des choses ne vaut évidemment pas que pour l'UQAM. Mais, œuvrant dans une jeune université dont la réputation *d'excellence en recherche et en création* restait encore à établir, les professeurs de l'UQAM ont dû, au cours des décennies récentes, mettre les bouchées doubles – pour ne pas dire triples et quadruples – afin de positionner leur université de manière compétitive sur le terrain de la recherche universitaire et de la création de haut niveau. On comprend dès lors que, pour y parvenir, ils aient souvent dû consacrer à cet aspect de leur métier une part singulièrement importante de leur tâche globale. Et de fait, c'est bien ce qu'indique l'enquête que nous avons menée récemment sur le nombre de cours dispensés en moyenne par les professeurs et le nombre de dégrèvements utilisés.

Les professeurs peuvent « moduler » leur tâche d'enseignement, à savoir donner un cours de plus (ou de moins) durant une année particulière – avec obligation toutefois de rétablir le déséquilibre ainsi créé. Notre enquête a montré l'importance très nette de la recherche comme motif principal à la source de cette « modulation ». En effet, plus des trois quarts des dégrèvements utilisés par les professeurs sont liés aux travaux de recherche; et pour moins d'un quart ils sont consacrés aux tâches administratives. Les professeurs de l'UQAM voient à l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs de

plus en plus nombreux[20]. Ils consacrent en outre une partie importante de leur temps à réaliser les travaux de recherche et de création qui ont permis à l'UQAM de se hisser, dans maints domaines, au rang des universités québécoises les plus réputées[21].

Finalement, et en ce qui concerne la recommandation de PwC de « renforcer les contrôles » sur la tâche de travail des professeurs, rappelons simplement que, par rapport à l'ensemble des professions, les professeurs de l'UQAM sont certainement parmi les professionnels les plus fréquemment et les plus rigoureusement évalués, aussi bien par leurs pairs que par leurs étudiants, tout au long de leur carrière.

3.2. La rémunération des professeurs de l'UQAM

Dans le cadre de la comparaison établie entre les salaires de professeurs d'université, PwC affirme que :

> *« Les données disponibles pour l'année 2005-2006 indiquent que le salaire moyen des professeurs réguliers de l'UQAM se situait légèrement sous la moyenne des grandes universités québécoises, malgré le fait que l'âge moyen des professeurs de l'UQAM, de 51 ans, était de deux ans supérieur à la moyenne des universités québécoises.* (p. 134)
>
> *Le salaire moyen de 86 812 $ à l'UQAM était de 9,66 % inférieur à celui de l'UdM (96 922 $). L'UQAM indique que l'écart s'est accru suite au renouvellement de la convention collective de l'UdM. »* (p. 134)

Deux réflexions viennent immédiatement à l'esprit. D'abord, on compare des salaires *moyens*. Cette comparaison apparaît boiteuse dans la mesure où elle englobe sans les distinguer l'ancienneté, l'expérience et la scolarité des professeurs, lesquelles peuvent varier d'une université à l'autre. Une comparaison plus adéquate aurait été de mesurer le salaire au même niveau de scolarité, d'expérience et d'ancienneté. Le tableau repris par PwC établit que le salaire *moyen* des professeurs de l'UQAM est de 10 482 $ inférieur à celui des professeurs de Concordia. Le fait est pourtant que le professeur titulaire au sommet de l'échelle de Concordia pouvait gagner 18 113 $ de plus (au 1er juin 2007) que son homologue au sommet de l'échelle de l'UQAM. Ensuite, le rapport de PwC utilise les chiffres de 2005-2006, en ajoutant une note à l'effet que la situation salariale s'est probablement dégradée, à l'UQAM, depuis lors. Or, ce rapport est daté du 4 mars 2008, et toutes les échelles *actuelles* de salaires sont pourtant connues, en vertu du fait que les conventions collectives sont du domaine public. On se demande pourquoi cet usage de données manifestement obsolètes, alors que de

---

[20] Le nombre de diplômés augmente d'ailleurs chaque année régulièrement; en témoignent les chiffres suivants : 5 444 en 2003, 5 874 en 2004, 6 099 en 2005, 6 309 en 2006 et 6 456 en 2007.

[21] L'UQAM déclare un montant de 60 millions de subventions de recherche obtenus par année par les professeurs, ce qui, on en conviendra, est un excellent résultat.

plus récentes sont parfaitement disponibles ? D'autant qu'elles témoignent d'un plus grand écart encore entre les salaires.[22]

La méthode du *balisage* devait permettre à PwC de comparer les salaires de l'UQAM à ceux des autres universités québécoises et canadiennes, dans un contexte de concurrence. Rappelons, à cet égard, la déclaration du vice-recteur aux ressources humaines, M. Pierre-Paul Lavoie, qui déclarait au lendemain de la parution du rapport de PwC : « *La compétitivité entre universités est très forte et le facteur de la rémunération en est un de très grande importance pour retenir les professeurs* ».[23] C'est donc dans ce contexte de compétitivité que PwC a établi ses recommandations pour la rémunération des professeurs de l'UQAM, en se basant sur des données 2005-2006 (alors que – répétons-le – les données 2007-2008 sont disponibles) et en utilisant, de plus, une mauvaise base de comparaison (le salaire *moyen* plutôt que le salaire *équivalent*). Ces recommandations se retrouvent aux pages 8 et 35 du rapport. On y propose une augmentation de 6,1 % de la rémunération sur cinq ans, incluant le 1 % par année équivalant à l'augmentation d'échelon annuel.

L'UQAM a déjà accepté d'augmenter les salaires de 2 % au 1er avril 2008, conformément à la politique du gouvernement québécois. Si on additionne les 1 % par année d'augmentation d'échelon, on arrive à 7 %. Ainsi la recommandation de PwC est concrètement à l'effet de baisser la rémunération de 0,9 % au cours des quatre prochaines années... Cette recommandation est, disons-le sans ambages, suicidaire pour l'UQAM. En effet, établir une telle rémunération dans un contexte de forte compétitivité serait rien de moins que condamner l'UQAM à perdre un certain nombre de ses professeurs et à éprouver des difficultés pour attirer les meilleures recrues. La démonstration est aisée.

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) établit à 9 184 le nombre de professeurs dans les universités québécoises en 2005-2006 (c'est-à-dire selon les données disponibles les plus récentes). On peut faire l'hypothèse qu'environ 15 % du corps professoral sera remplacé au cours des cinq prochaines années, ce qui impliquera l'ouverture de 1 378 postes. C'est donc dans un contexte où la demande de professeurs d'université est importante que PwC devait formuler ses recommandations en ce qui concerne leur rémunération.

---

[22] Ce choix d'établir l'analyse avec des données dépassées (et qui biaise l'analyse) concerne cette fois les mesures de redressement qui touchent le personnel de soutien. Pour justifier les abolitions de postes (une centaine!), le rapport de PwC invoque, parmi les causes principales des difficultés financières de l'Université, la croissance de 5,6 % des postes de cadres et d'employés de soutien de 2003-2004 à 2007-2008 alors que les EEETP de 2007-2008 sont revenus au même niveau qu'en 2003-2004. En choisissant 2003-2004 comme année de référence pour sa comparaison, le rapport de PwC fausse le portrait. D'une part, on comptabilise des créations de postes sans mentionner que celles-ci ont été négociées par le SEUQAM afin de pallier les quelque 150 abolitions de postes de soutien à la fin des années 90. D'autre part, le rapport se garde bien de dire que, selon les données de l'UQAM, le nombre d'étudiants a augmenté de 10,3 % entre 1994 et 2005 alors que le personnel de soutien a été réduit de 4 % durant la même période.

[23] *La Presse*, 6 mars 2008, p. A-2.

Les universités francophones sont déjà les parents pauvres des universités québécoises lorsqu'on les compare aux universités anglophones québécoises. Elles le sont davantage si on étend la comparaison à nos voisins ontariens ou américains. L'application du rapport de PwC ferait en sorte que l'UQAM s'enfoncerait dans le rôle du parent le plus pauvre de toutes les universités québécoises. Plus précisément, être professeur à l'UQAM engendrerait des pertes financières de plusieurs dizaines de milliers de dollars sur cinq ans. Cette perte financière, reportée sur une carrière professorale, devient abyssale. Même à la retraite, le régime étant basé sur les cinq meilleures années, c'est toute une vie d'inégalité salariale qui se profilerait pour le corps professoral uqamien. Comment, dans de telles conditions, conserver ses ressources ? Comment attirer surtout les meilleurs candidats au renouvellement du corps professoral ? Très rapidement, il faut le craindre, l'UQAM serait condamnée à un rétrécissement inéluctable à la manière d'une peau de chagrin.

En dépit des choix questionnables de PwC, leurs données montrent clairement la productivité des employés de l'UQAM. En effet, on y constate que la composante « masse salariale par EEETP » est de 24 % plus élevée en moyenne dans les universités québécoises lorsque comparée à celle de l'UQAM (10 048 $/EEETP en moyenne dans les universités québécoises vs 8 110 $/EEETP à l'UQAM). La composante « masse salariale » est donc gérée de manière très « serrée » à l'UQAM!

3.3. Renouveler le corps professoral, une nécessité

« *On a un déficit d'au moins 300 professeurs. Nous devrions embaucher, à court terme, autour de 300 professeurs, tous secteurs confondus* ». Cette affirmation n'est pas une revendication syndicale mais le constat de l'ex-vice-rectrice aux ressources humaines de l'UQAM, Mme Ginette Legault, lors de la comparution de l'UQAM devant la commission parlementaire de l'Éducation, le 7 février 2007. À plusieurs, une pareille affirmation paraîtra difficile à croire, tellement elle donne le vertige : l'UQAM, qui compte à l'heure actuelle 1 049 professeurs (incluant les professeurs « sous octroi » et les titulaires de chaires du Canada), serait en déficit d'à peu près le tiers de son corps professoral ! C'est pourtant bel et bien la réalité que met en lumière le rapport de PwC, qui y va de trois premiers constats (p. 127) :

> *« L'UQAM emploie davantage de chargés de cours que les autres universités montréalaises. Elle compte 1,83 chargé de cours par professeur, alors que le ratio moyen pour les autres universités montréalaises est de 0,68 %.*
>
> *Les professeurs dispensent 47 % des cours à l'UQAM, comparativement à une moyenne de 61,8 % dans les autres universités montréalaises.*
>
> *Le ratio est de 25,8 EEETP par professeur, à l'UQAM, comparativement à 23,02 à l'U. de M. 17,94 à l'U. Laval et 17,07 à l'U. de Sherbrooke. Une telle situation réduit forcément l'accès que les étudiants peuvent avoir à leurs professeurs. »*

Ce dernier constat pourrait même être encore plus pessimiste : selon des enquêtes menées par la CREPUQ, en effet, c'est plutôt un ratio de 27,8 EEETP/professeur qui serait atteint à l'UQAM, comparativement à une moyenne québécoise de 20,9. Mais

PwC (p. 125) fait un autre constat qui reconnaît encore davantage la gravité de la situation :

> *« L'UQAM compte la plus grande proportion d'étudiants à temps partiel parmi les grandes universités québécoises soit 46 % de ses effectifs étudiants de 1er cycle et 29 % de ses EEETP totaux (tous cycles confondus). Les EEETP constitués d'étudiants à temps partiel entraînent généralement des coûts académiques et administratifs plus élevés. »*

Ainsi, non seulement l'UQAM souffre-t-elle du plus fort ratio d'EEETP par professeur, au Québec, mais ce ratio élevé est en outre composé d'un nombre encore plus grand d'étudiants à temps partiel. Or seule une vision statistique étriquée et une méconnaissance totale de la réalité pourraient soutenir qu'un étudiant à demi-temps, par exemple, ne sollicite que la moitié de l'attention pédagogique et de la gestion administrative que requiert un étudiant à temps complet. Impossible en effet de fonctionner en cohortes avec eux comme avec les étudiants à temps plein, ce qui impose nécessairement aux professeurs, comme au personnel de soutien de secrétariat, un encadrement plus complexe et une disponibilité plus grande.

Par ailleurs, PwC, dans son plan de redressement, recommande (p. 66 et p. 100) d'intégrer les 39 professeurs « sous octroi » ainsi que les titulaires des chaires du Canada (qui ne sont pas encore professeurs à l'UQAM) dans le « plancher d'emploi » (lequel est actuellement de 1 010 professeurs). En clair, cette disposition aurait concrètement pour effet de diminuer de 39 le nombre de nouveaux professeurs à embaucher. Dans cette perspective, et si l'on suit les conclusions du rapport de PwC, ce n'est donc plus de 300 professeurs que l'UQAM serait en déficit, mais bien de 339 ! La diminution du nombre de professeurs, dans un corps professoral déjà en manque de ressources, se produit alors même que les effectifs étudiants augmentent, selon la firme comptable qui note : « *D'ici à 2015, les universités verront leur EEETP croître à près de 0,7 % par an en moyenne, alors que ceux de l'UQAM croîtront d'environ 1 % par an en moyenne.* » (p. 126) Ainsi, afin de seulement maintenir le ratio EEETP/professeur actuel, l'UQAM devrait procéder à une embauche de 1 % de plus de professeurs par année, c'est-à-dire plus d'une cinquantaine pour les cinq années du plan de redressement dressé par PwC.

Ce manque flagrant de professeurs engendre des conséquences fâcheuses que reconnaît d'ailleurs le rapport de PwC (p. 125) : *« Les étudiants de cycles supérieurs, pour lesquels les subventions du MELS sont plus élevées, ne représentent que 16 % des effectifs de l'UQAM, comparativement à une moyenne de 22,2 % pour les autres universités montréalaises. »* Or on le sait, le financement gouvernemental favorise les cycles supérieurs. Et l'on sait aussi que le manque de professeurs réguliers entraîne une plus faible capacité d'encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs. Aggraver la pénurie de professeurs ne pourra donc qu'accroître le déficit d'étudiants à la maîtrise et au doctorat, d'autant que le sous-financement de notre université frappe également l'appui financier nécessaire au recrutement des étudiants aux études supérieures. L'équation est impitoyable : moins de professeurs, moins de capacité d'encadrement, moins d'étudiants aux cycles supérieurs, moins de subventions du MELS. C'est pourtant celle que semble privilégier le plan de redressement de PwC.

CONCLUSION

Les différents rapports comptables et le rapport de la FQPPU[24] sur le financement des universités démontrent que les problèmes particuliers de la crise de l'UQAM ne sont pas liés au manque de productivité de ses employés ou à leurs conditions de travail qui seraient « luxueuses », bien au contraire. La crise a été clairement provoquée par une mauvaise planification des dépenses en immobilisations de l'ancienne direction de l'UQAM, assise cependant sur des approbations budgétaires[25] et entérinées par l'Université du Québec, l'Assemblée des gouverneurs et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tout au long de son développement, l'UQAM a fait preuve d'un dynamisme exceptionnel malgré des conditions de sous-financement chronique. Cette vitalité a entraîné des besoins d'espaces d'enseignement, de recherche et de création nécessitant la mise en œuvre de projets d'immobilisations. Ces besoins étaient connus de l'UQAM, de l'UQ et du MELS, et des montages financiers nouveaux ont alors été développés pour répondre à ces besoins.

En dépit du mandat donné à la firme PwC de faire une évaluation complète et rigoureuse de la situation financière de l'UQAM tout en élaborant des solutions de redressement sans conséquence sur la mission de l'UQAM, le rapport de PwC soumis à l'UQAM, l'UQ, le MELS et au « comité des sages » présente des erreurs méthodologiques importantes et une interprétation très limitée (pour ne pas dire orientée) de son mandat. De fait, il exclut de son analyse les vrais facteurs responsables du déficit et propose de faire absorber par les revenus de fonctionnement – c'est-à-dire par la communauté uqamienne - la plus grande part des coûts directs et indirects qui relèvent des immobilisations et des intérêts résultant des subventions retenues par le MELS. Ainsi, les propositions de solutions de PwC portent-elles directement atteinte à la mission de l'UQAM.

En conséquence, les solutions à cette crise requièrent un certain nombre de mesures qui se situent à des niveaux différents. D'une part, il s'agit d'enrayer les dégâts causés par la dérive immobilière et de créer les conditions susceptibles de rendre une telle situation dorénavant impossible; d'autre part, il est urgent de susciter la relance de l'UQAM. En d'autres termes, et dans un premier temps, le MELS se doit d'annuler tout d'abord le déficit immobilier à l'aide des subventions annoncées, du paiement des intérêts occasionnés par les emprunts et d'un investissement chargé de couvrir les coûts liés aux projets immobiliers. (Notons que les espaces demeureront encore en deçà des surfaces nécessaires, selon les normes mêmes du Ministère !) Par ailleurs, le MELS a également le devoir d'améliorer la formule de financement des universités de façon à ce qu'elle tienne compte de la spécificité de l'UQAM, en particulier de sa mission d'accessibilité.

---

[24] Fédération québécoise des professeurs, professeures d'université

[25] Marge de crédit de 275 M$ accordée par les banques, plus de 150 M$ en obligations émises par l'UQAM et garantie de 269 M$ des obligations de Busac achetées par le gouvernement !

Dans un second temps, s'impose l'établissement de règles comptables dont certaines qui assurent l'étanchéité entre les budgets de fonctionnement et d'immobilisation (incluant les frais financiers), et d'autres qui accompagnent l'émission d'obligations lorsqu'un financement est déjà assuré, uniquement. D'autres règles encore mériteraient d'être resserrées, notamment celles qui ont trait à la fonction de la marge de crédit en vue d'assurer les flux nécessaires pour le fonctionnement. La marge de crédit, en effet, ne devant en aucun cas servir à des emprunts pour les immobilisations. Finalement, une clarification des règles d'attribution des fonds pour l'immobilier apparaît incontournable. Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet d'une demande formelle de l'Assemblée générale des professeurs de l'UQAM adoptée à l'unanimité[26].

Parallèlement aux actions nécessaires du gouvernement en appui à notre Université, celle-ci, pour sa relance, doit maintenir et même renforcer sa structure de gouvernance fondée sur la collégialité et la gestion participative de ses membres. Certes, parce qu'elle demeure la plus efficace et la moins onéreuse, mais aussi, et avant tout, parce que les nombreuses mises en garde des représentants des professeurs et des étudiants à l'endroit de l'investissement immobilier effectué par la direction de l'UQAM ont largement démontré la pertinence d'une consultation systématique de la base[27]. Par-dessus tout, cependant, l'UQAM doit procéder à l'embauche de 300 nouveaux professeurs. Une telle mesure est de fait essentielle pour une mise à niveau par rapport aux universités de même taille, mais également pour attirer des étudiants au 1er cycle et en conduire davantage aux cycles supérieurs. Elle permettra, de surcroît, d'augmenter les subventions de recherche et le financement par le MELS grâce à l'accroissement de la capacité d'accueil des étudiants de cycles supérieurs et l'augmentation du nombre de diplômés. Elle contribuera, de plus, au rayonnement de l'UQAM tout en consolidant ses acquis dans le domaine de la recherche et de la création.

Au-delà de ces aspects comptables cependant c'est, ultimement, la formation intellectuelle des Québécois francophones qui continuera à trouver son essor dans la poursuite de la mission de notre Université. À cet égard, il est du devoir de l'État québécois de tout mettre en œuvre pour que ce choix de société, incarné par l'UQAM depuis bientôt près de quarante ans, ne fasse pas les frais d'une dérive immobilière et de son sous-financement.

---

[26] Extrait de la résolution de l'Assemblée générale du 3 avril 2008, *Développements immobiliers dans les universités québécoises* : « Il est résolu que l'Assemblée générale exige du gouvernement du Québec et du Vérificateur général du Québec qu'ils produisent un rapport complet des montants attribués aux universités québécoises au cours des dix dernières années pour leurs développements immobiliers ainsi que des critères utilisés pour ce faire. »

[27] Cf. Annexe

ANNEXE

Pelletier, Jacques, *Le béton ou la réflexion?*, *SPUQ-Info* n° 245, septembre 2005, p.1-2

Breton, Gaétan, *Îlot Voyageur, L'UQAM se lance dans la gestion immobilière*, *SPUQ-Info* n° 246, novembre 2005, p. 10-11

Pelletier, Jacques, *Expansion immobilière : ce n'est qu'un début*, *SPUQ-Info* n° 246, novembre 2005 p.12

SPUQ, *L'Îlot Voyageur en débat, Des associations étudiantes et des syndicats prennent position*, *SPUQ-Info* n° 247, décembre 2005, p. 6

SPUQ, *Îlot Voyageur : le débat continue*, *Lettre envoyée à la Direction de l'UQAM*, *SPUQ-Info* n° 249, avril 2006, p. 5

Pelletier, Jacques, Lettre adressée à Mauro Malservisi, Vice-recteur aux Ressources humaines et aux affaires administratives, *Objet : Îlot Voyageur*, le 19 octobre 2005

Malservisi, Mauro, Lettre adressée à Jacques Pelletier, président du SPUQ, le 7 novembre 2006

Jacques Pelletier, Lettre adressée à Mauro Malservisi, Vice-recteur aux Ressources humaines et aux affaires administrative, *Objet : Îlot Voyageur*, le 14 novembre 2005

Pelletier, Jacques, Lettre adressée au recteur et aux vice-rectrices, vice-recteurs, *Objet : Îlot Voyageur*, le 21 mars 2006

SPUQ, Résolution intitulée *Projet de l'îlot Voyageur*, Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil syndical du 16 mars 2006

SPUQ, *Îlot Voyageur, mise au point du Comité exécutif du SPUQ*, Communiqué envoyé à l'ensemble des membres du SPUQ le 15 mars 2006

Malservisi, Mauro, Lettre adressée à Jacques Pelletier, président du SPUQ, le 10 avril 2006

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

245
septembre 2005

mot du président //

Le béton ou la réflexion ?

// JACQUES PELLETIER – Département d'études littéraires

Quelle est la priorité de l'UQAM à l'heure actuelle? Le développement immobilier ou la réflexion sur les finalités et les objectifs de l'institution universitaire?

Si l'on se fie à la « vitrine » de l'UQAM telle qu'elle apparaît dans ses publications officielles, ses documents promotionnels et son portail Internet, le choix est clair. C'est le développement immobilier, l'extension physique du campus qui figure au premier plan à travers de multiples projets d'achat et de construction dont le dernier en date, l'îlot Voyageur, fera même l'objet d'un PPP pris en charge par un consortium privé, Busac, qui sera en quelque sorte « commandité » par l'UQAM pour réaliser cette opération d'envergure.

Le développement immobilier est sans doute nécessaire pour un établissement qui manque de locaux. Mais encore faut-il qu'il se fasse correctement, dans le respect des personnes et de l'environnement.

Or, sur ce double plan, l'UQAM ne s'avère pas exemplaire. Le CRI (Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale) a fait remarquer l'an dernier dans une lettre au Conseil d'administration de l'Université, et publiée dans le *SPUQ-INFO*, que certaines acquisitions au cœur du Quartier Latin risquaient d'affecter négativement les personnes itinérantes du quartier et certains groupes communautaires. Daniel Clapin-Pépin montre pour sa part, dans ce numéro, que la dimension écologique et environnementale du projet de l'îlot Voyageur n'a pas été suffisamment prise en considération jusqu'à maintenant dans ce chantier qui soulève aussi d'autres interrogations qui seront abordées par notre collègue Gaétan Breton dans notre prochaine livraison. ► p. 2

SOMMAIRE //

- MOT DU PRÉSIDENT – LE BÉTON OU LA RÉFLEXION ? jacques pelletier ►1
- *SPUQ-INFO* : NOUVELLE MAQUETTE ►2
- CONGÉDIEMENT DU PROFESSEUR RICHARD DESROSIERS – MISE AU POINT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ ►3
- LE GUIDE POUR L'ÉVALUATION DE LA VICE-RECTRICE DANIELLE LABERGE – RÉSULTAT BROUILLON D'UNE DÉMARCHE UNILATÉRALE georges campeau ►4
- LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU PROJET DE L'ÎLOT VOYAGEUR – LETTRE OUVERTE AU RECTEUR daniel clapin-pépin ►6
- BOURSES D'EXCELLENCE – CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE DU SPUQ ►7
- PLAN D'ACTION DU SPUQ POUR L'ANNÉE 2005-2006 ►8
- COMITÉ EXÉCUTIF : VACANCE À LA 2E VICE-PRÉSIDENCE ►12
- THIERRY HENTSCH jean-marc piotte ►13
- HAUSSE DE LA COTISATION À 17,9 %... SEULEMENT – LA SANTÉ FINANCIÈRE DU RRUQ DEMEURE PRÉOCCUPANTE marc chabot ►14

PLAN D'ACTION DU SPUQ 2005-2006 // ►8

mot du président //

(suite de la p. 1)

Bref, utilisant une formule qui fera sourire j'espère, je dirai qu'il ne faudrait tout de même pas qu'en cette matière, le recteur de l'UQAM devienne le baron Haussmann du Quartier Latin, en le dénaturant et en le livrant à tous les spéculateurs en recherche de « curée ».

Si l'immobilier va, tout ne va pas, comme le veut l'adage, dans l'ensemble de l'UQAM et notamment sur le plan académique. En principe, la dernière année aurait dû être consacrée à une profonde réflexion sur la fonction enseignante qui, selon le recteur et nous sommes d'accord là-dessus avec lui, aurait grandement besoin d'être revalorisée. Dans son discours de la rentrée 2004, il en avait fait une priorité qu'il avait très officiellement confiée, dans le style de plus en plus présidentiel qui caractérise ses interventions, à la vice-rectrice à la Vie académique et vice-rectrice Exécutive.

Or, force est de constater que cet important chantier, qui vaut bien selon nous celui de l'expansion immobilière, n'a guère connu de développements depuis lors. C'est pourtant un dossier urgent qui devrait mobiliser aujourd'hui toute notre attention.

Il faut, en effet, que l'enseignement retrouve toute son importance névralgique au cœur du système universitaire dont la mission essentielle est d'assurer la formation des étudiants et d'assumer la transmission d'un héritage scientifique et culturel. Cela passe par l'enseignement et l'engagement dans cette tâche des « meilleurs d'entre nous ». Il est plus que temps, non seulement qu'on s'en rende compte, mais qu'on agisse rapidement et très énergiquement dans cette direction.

Entre le béton et la réflexion, le choix pour nous est clair : c'est le béton qui doit être au service de la réflexion et non l'inverse. C'est une vérité évidente, dira-t-on, une lapalissade. Mais il est des lieux communs comme cela qu'il faut rappeler lorsque la réalité des engagements et des pratiques ne les prend plus, ou pas suffisamment, en charge. ✖

SPUQ-INFO : nouvelle maquette

Comme nos lecteurs attentifs l'auront remarqué, notre bulletin syndical sera désormais publié sous une nouvelle maquette, le présent exemplaire représentant le premier numéro d'une nouvelle série.

Nous songions depuis deux ans à cette opération de « re-looking » d'une formule qui nous a bien servis pendant longtemps mais qui nous laissait peu de liberté sur la plan graphique. Le nouveau « design » nous permet d'intégrer des photographies pour accompagner les textes de nos collaborateurs et d'aménager l'espace de la page pour en rendre la lecture davantage aérée et du coup plus agréable.

Les nostalgiques de la formule antérieure pourront se consoler en constatant que la nouvelle maquette ne marque pas une véritable rupture avec l'ancien modèle mais plutôt son rajeunissement dans un revêtement léger et dynamique, mieux adapté au contexte actuel de notre vie syndicale.

Nous en profitons pour rappeler que nos pages vous appartiennent et qu'il ne tient qu'à vous de nous faire parvenir vos collaborations que nous publierons avec grand plaisir.

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
http://www.unites.uqam.ca/spuq

RÉDACTION//
Georges Campeau
Marc Chabot
Jacques Pelletier
Jean-Marc Piotte
Daniel Clapin-Pépin

CONSEIL SYNDICAL

JEUDI 13 OCTOBRE

12 H 30

SB-M210

PAVILLON DES SCIENCES BIOLOGIQUES

MÉTRO PLACE-DES-ARTS

Îlot Voyageur

L'UQAM se lance dans la gestion immobilière

// GAÉTAN BRETON – Département des sciences comptables et représentant du secteur des Sciences de la gestion au Conseil exécutif du SPUQ

Avec le projet de l'îlot Voyageur, l'UQAM semble remettre radicalement en question sa mission première. Après être devenue propriétaire d'un autre stationnement intérieur, elle va devenir propriétaire d'un terminus d'autobus et ensuite d'un immeuble à bureaux, sans compter les espaces commerciaux disséminés dans cet ensemble. De plus, quoique plus normal, elle deviendra aussi propriétaire d'un complexe d'habitations pour les étudiants dont toutefois la localisation, au-dessus d'un terminus souterrain aux émanations importantes, laisse songeur.

La nationalisation des stationnements

Le nouveau projet immobilier dans lequel se lance l'UQAM pour satisfaire ses besoins de locaux dépasse énormément ces besoins et bouleverse radicalement sa mission. En plus de résidences dont la nécessité est questionnable, du moins sous la forme d'un grand complexe et non pas d'une intégration au quartier, et d'un immeuble dans lequel seront localisés des départements et des salles de cours, l'UQAM deviendra, à terme, propriétaire d'une série d'autres espaces qui n'ont rien à voir avec sa mission.

Les espaces utilisés pour les missions de l'UQAM (résidences incluses) représentent 690 500 m² sur un grand total de 1 105 000 m², c'est-à-dire à peine plus de 60 %. Un élément qui semble carrément inutile, voire dangereux, est le stationnement. L'État vient de construire 400 places à la Grande Bibliothèque et va en construire plus de 1500 au nouvel hôpital universitaire. L'UQAM a été conçue pour être accessible par transport en commun et pour être un pôle important d'un nouveau quartier latin à prédominance piétonnière. Pourquoi devrions-nous accepter que ces principes soient tout à coup transformés sans que les intervenants concernés ne soient le moindrement consultés ?

Avec les 820 places de ce nouveau complexe, ce sont près de 3000 nouvelles places qui seront offertes dans le quartier, au moment même où on cherche (du moins le dit-on) par tous les moyens à diminuer le nombre d'automobiles en circulation pour rencontrer les exigences de Kyoto.

La victoire de Macleans

Finalement, avec la frénésie de construction qui caractérise la dernière décennie, l'UQAM va se retrouver avec un campus complet, comme les aime tellement le magazine Macleans. Ainsi, les points de l'UQAM devraient augmenter en flèche pour saluer la rentrée dans le rang de notre université dissidente.

Pourtant, le projet initial de construire une université ouverte, en plein cœur du centre-ville, facilement accessible en transport en commun, au point nodal des réseaux de transport, bien que peu conforme à la tradition de tour d'ivoire des universités, avait un aspect moderne et populaire dont on tente de se départir. Bien qu'affichant comme slogan que l'UQAM prend position, ses actions semblent la mener dans la voie d'un conformisme sans doute propice à attirer quelque financement privé, mais de plus en plus loin de la conception de l'éducation supérieure qui a présidé à sa fondation.

L'Université qui se voulait intégrée dans son milieu s'organise pour que ses étudiants soient de moins en moins intégrés dans les milieux de vie qui forment la ville. Dans ce cas, aussi bien se trouver une montagne où aller s'installer.

Un PPP qui va durer 30 ans

Plusieurs de ces belles transactions sont faites sur la base de baux d'une durée de 30 ans. L'UQAM va donc devenir propriétaire du terminus, du pavillon et de la tour à bureaux dans 30 ans. L'opérateur du terminus deviendra, pendant ce temps, locataire de l'UQAM qui elle-même paie son bail emphytéotique à l'une ou l'autre des filiales vides de la compagnie Busac. Si les compagnies d'autobus devaient trouver, à un moment donné, que le terminus serait plus efficacement situé ailleurs qu'au centre-ville, c'est l'UQAM qui se retrouverait dans la situation de continuer de payer les baux à long terme sans avoir de revenu. Tous les commerces liés au terminus disparaîtraient aussi. Donc, malgré la formule PPP, c'est l'UQAM qui prend tous les risques puisque les estimations de revenus sont basés sur des loyers complets payés à des tarifs qui ne tiennent pas compte du fait que cet actif est difficilement utilisable à d'autres fins, ce qui donne un pouvoir important de négociation au locataire. Qu'à cela ne tienne, les études soutiennent que l'UQAM pourra toujours utiliser ces espaces pour ses fins propres advenant un départ du locataire. Cependant, ces études ne précisent ni l'usage ni les coûts de transformation des lieux.

Le partage des risques, qui devraient aller massivement à l'entreprise privée dans ce genre de contrats, selon la présidente du Conseil du trésor, ne semble pas fonctionner très bien ici. Tous les risques liés à l'occupation des espaces retombent sur l'UQAM pendant que les rendements des compagnies qui sont locateurs à long terme demeurent complètement garantis. De plus, les risques liés à la réalisation du projet n'existent pas, puisque les compagnies qui ont été formées pour gérer le projet (toutes créées en mars 2005) ne sont que des coquilles vides qui pourront disparaître si les choses devaient se gâter. Pour les contracteurs, cet arrangement ne pose pas de problème, puisqu'en cas de

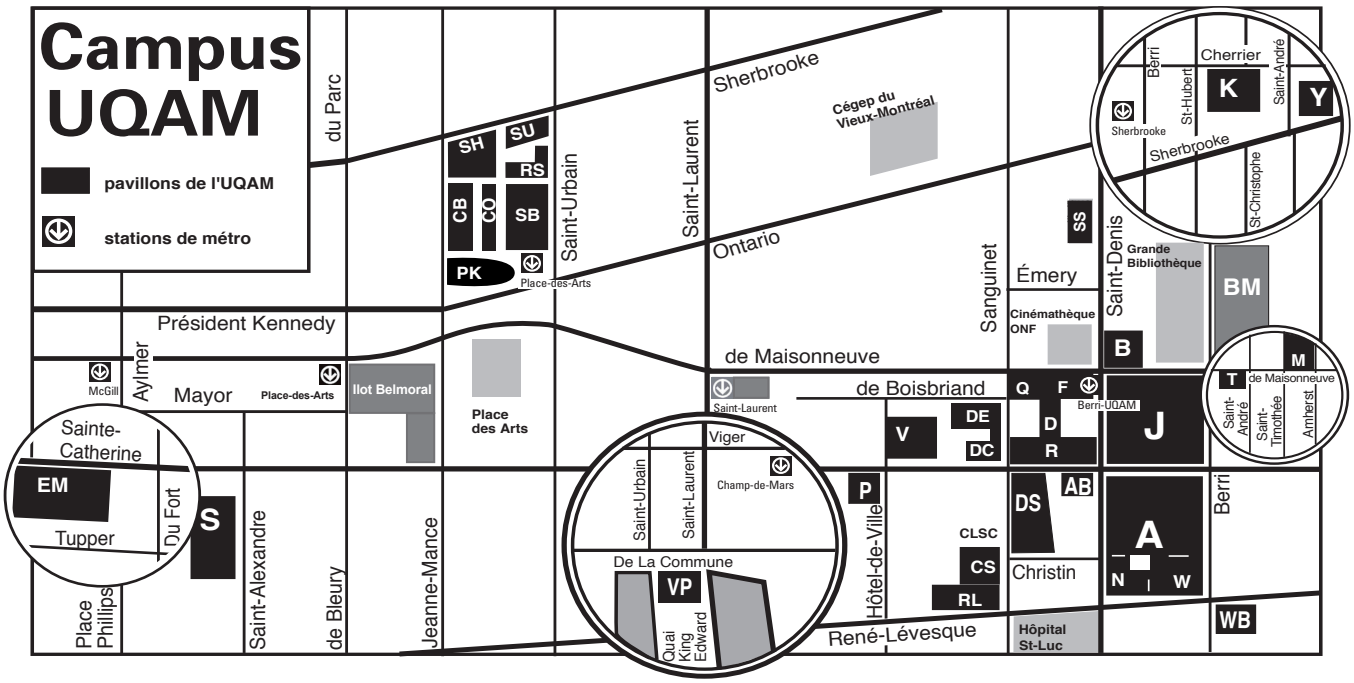

A: Hubert-Aquin
AB: Saint-Denis
B: Maisonneuve
BM: Berri-Maisonneuve
CB: Chimie et biochimie
CO: Cœur des sciences
CS: Centre sportif
D: Athanase-David
DC: 281 Sainte-Catherine Est
DE: Design
DS: J.-A.-DeSève
EM: École supérieure de mode
F: Musique
J: Judith-Jasmin
K: Danse
M: 1001 de Maisonneuve Est
N: Éducation
P: La Patrie
PK: Président-Kennedy
Q: Centre Pierre-Péladeau
R: Sciences de la gestion
RL: Résidences universitaires
RS: Résidences universitaires
S: Sciences
SB: Sciences biologiques
SH: Sherbrooke
SS: Pavillon Saint-Sulpice
SU: Pavillon institutionnel
T: Les Atriums
V: Sainte-Catherine Est
VP: Centre des sciences
W: Thérèse-Casgrain
WB: 500 René-Lévesque Est
Y: 1001 Sherbrooke Est

défaillance des compagnies impliquées, l'UQAM récupérera le chantier et sa gestion. Les contrats sont donc pleinement garantis par l'UQAM sans que la compagnie mère, qui possède des valeurs, ne soit obligée d'intervenir pour les mettre en garantie.

Pour le stationnement, les flux monétaires positifs ne commenceront pas avant 2023, au mieux, c'est-à-dire si les locations commencent en 2007. Pour le terminus, le scénario est similaire. Pour les résidences, l'UQAM doit financer les activités pendant 28 ans avant de commencer à utiliser cet actif comme source de revenus nets. Ajoutons quelques délais (qui sont déjà commencés) et quelques suppléments de coûts et les profits devront être repoussés de quelques années. De plus, si les hypothèses utilisées étaient moins optimistes, nous devrions encore repousser le moment où le stationnement ou les autres actifs commenceront à produire des rendements positifs. Si l'UQAM compte là-dessus comme vache à lait pour suppléer au sous-financement chronique dont elle est la victime, les vaches risquent de rester maigres encore longtemps.

Financièrement, le projet semble donc risqué pour l'UQAM qui devra payer longtemps avant d'en recevoir d'hypothétiques retombées, tandis que le promoteur, celui qui a eu la bonne idée pour régler les problèmes de locaux de l'UQAM, va partir avec ses majorations de taux et ses honoraires sans aucun problème, puisqu'il n'y a aucune incertitude dans ses ententes avec l'UQAM. Or, comme on le sait, le « risque » est le résultat de l'incertitude et, nous dit-on en finance, le rendement est une fonction du risque.

Le financement des universités : un défi qui demeure à relever

Nous connaissons tous l'état déplorable dans lequel se trouve le financement des universités. L'UQAM est particulièrement touchée, puisqu'elle ne bénéficie que très peu des rentrées de fonds importantes venant du monde des affaires ou de riches donateurs qui soutiennent les autres universités montréalaises.

De plus, l'UQAM doit participer au soutien d'un siège social dont elle n'a rigoureusement aucun besoin, possédant elle-même toutes les structures nécessaires au fonctionnement d'une institution d'enseignement supérieur. Ainsi, les contingences budgétaires ont mené récemment à une diminution des heures d'ouverture de la bibliothèque. Bien que la situation ait été corrigée, on peut y voir l'expression d'un stress budgétaire certain. Il faut donc trouver des moyens de soutenir financièrement nos institutions d'enseignement supérieur, surtout les institutions d'État, afin qu'elles ne soient pas obligées de se lancer dans des opérations douteuses, ou complètement étrangères à leur mission, dans le but de pallier à ce financement. ✖

Expansion immobilière : ce n'est qu'un début

// JACQUES PELLETIER – président

Si on se fie au *Devoir*, journal généralement bien informé, l'investissement de l'UQAM dans l'immobilier ne fait que commencer.

Après la mise en chantier de l'îlot Voyageur, qui représente déjà un projet d'envergure, suivront d'autres opérations d'immobilisation autour de la station de métro Saint-Laurent et de l'îlot Balmoral, terrain adjacent à la Place des Arts. Ces nouveaux développements s'inscriront dans un plan directeur qui devrait être bientôt soumis au Conseil d'administration de l'UQAM pour adoption.

Cette opération vise, bien sûr, à combler des besoins en espaces, en salles de cours, en lieux de réunion et répond à des nécessités incontestables en cette matière. Elle vise aussi à rendre notre Université davantage visible dans le milieu, à lui assurer une présence rayonnante, voire ostentatoire, en accordant un soin particulier à l'ornementation des nouveaux aménagements, en leur donnant un « look » à la hauteur des prétentions scientifiques, culturelles et sociales de l'UQAM.

Il s'agit là de projets ambitieux qui s'inscrivent dans le cadre d'une opération de prestige et de relations publiques. Des projets qui coûteront cher, qui impliqueront de lourds investissements, ce qui est tout de même paradoxal dans un contexte où les universités, par ailleurs, crient famine, où elles ne trouvent pas l'argent nécessaire pour financer leurs activités de recherche de manière satisfaisante, pour regarnir leurs bibliothèques et leurs laboratoires et pour recruter de nouveaux professeurs.

Sachant cela, on ne peut que demeurer songeur devant le caractère spectaculaire du développement immobilier actuel, qui n'est pas propre à l'UQAM, mais à l'ensemble du milieu universitaire montréalais, à tout le moins. On ne sait trop si l'on doit s'en réjouir ou s'en désoler, compte tenu du sous-investissement dans les fonctions éducatives et intellectuelles qui constituent pourtant la mission essentielle des universités qui ne paraît décidément pas faire le poids devant les exigences du béton. ✖

UN COMITÉ D'ÉTUDE DES PROJETS IMMOBILIERS ? LE SPUQ APPUIE L'INITIATIVE

Futurs locataires de l'ilôt Voyageur, les étudiants de la Faculté de science politique et de droit ont dénoncé, dans une lettre adressée récemment au vice-recteur, Mauro F. Malservisi, le manque de transparence de l'UQAM dans ce dossier et exigé une consultation des étudiants, premiers concernés, avec les corps d'emploi de l'UQAM, par cette opération.

Ils suggèrent dans leur lettre la création d'un comité, éventuellement rattaché au Conseil d'administration de l'Université, dont le mandat serait d'examiner les projets immobiliers actuels et futurs de l'UQAM.

La suggestion des étudiants de créer un tel comité oû seraient analysés et discutés les projets immobiliers de l'Université : leurs raisons d'être, leurs fonctions, leurs caractéristiques, notamment sur le plan écologique, et plus largement du cadre de vie, paraît au Comité exécutif du SPUQ tout à fait intéressante et stimulante.

Il s'agit là d'une initiative à laquelle il conviendrait de donner suite rapidement; le Comité exécutif a fait part de son soutien au vice-recteur Malservisi en lui demandant d'agir promptement dans ce dossier dans le meilleur intérêt de la communauté uqamienne et de tous ceux qui la fréquentent. AFFAIRE À SUIVRE DONC. ✖

L'îlot Voyageur en débat

Des associations étudiantes et des syndicats prennent position

NDLR - Le projet de l'îlot Voyageur donne lieu actuellement à une controverse, tant dans les médias qu'à l'UQAM, qui nous paraît saine compte tenu de son ampleur et de ses implications.

Il s'agit d'une entreprise ambitieuse qui soulève à juste titre des questions sur les plans environnemental, urbanistique et économique que notre collègue Gaétan Breton a formulées avec perspicacité et rigueur dans le dernier SPUQ-Info.

On trouvera ci-joint le texte d'une « déclaration » d'associations étudiantes et de syndicats,dont le nôtre, qui expriment des réserves importantes sur plusieurs aspects de ce projet et qui exigent une consultation large que la Direction de notre établissement, visiblement, ne souhaite pas. Nous publions également une lettre du doyen de la Faculté de science politique et de droit adressée au président du SPUQ et qui présente un point de vue différent.

Le dossier demeure ouvert et à suivre.

L'UQAM fait actuellement face à la nécessité d'un développement immobilier pour la création de nouveaux espaces de classes, de bureaux et de réunions qui permettraient un meilleur fonctionnement de ses activités académiques, professionnelles et associatives. Cependant, nous ne croyons pas que ce développement doit se faire à n'importe quel prix, et nous nous inquiétons de ses impacts sur les plans social et environnemental.

Nous nous opposons premièrement au fait que l'UQAM ait recours au secteur privé pour le financement de son développement immobilier, notamment dans le cadre du Partenariat Public-Privé (PPP) dans lequel l'UQAM s'est engagé avec la firme Busac. Cette décision cautionne le sous-financement chronique de l'éducation postsecondaire au Québec. Nous croyons en la nécessité d'un réinvestissement public massif en éducation et nous nous opposons aux incursions du secteur privé dans le financement des institutions scolaires publiques. Nous sommes également préoccupés par les risques financiers que semble prendre l'UQAM dans le cadre de ce PPP. Nous nous interrogeons sur la pertinence pour l'UQAM de devenir le gestionnaire d'un complexe immobilier, dont près de 40 % des espaces du projet ne correspondent pas aux missions fondamentales de l'Université.

De plus, nous sommes indignés par la construction d'un parc de stationnement souterrain de près de 800 places dans le cadre du projet de développement de l'îlot Voyageur. Cette initiative va à l'encontre de la politique environnementale de l'UQAM et de différents plans de la ville de Montréal qui prônent tous une réduction de l'usage de l'automobile au centre-ville. Au moment où Montréal accueille la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, nous croyons qu'une des missions de l'UQAM est d'honorer les principes du Protocole de Kyoto qui visent la réduction des émissions de gaz à effets de serre. De plus, la construction de ce parc de stationnement aura des impacts négatifs sur la qualité de vie des résidentes et résidents du quartier Ville-Marie qui bénéficient pourtant de la meilleure desserte en transport en commun de tout Montréal avec la station Berri-UQAM.

Nous nous inquiétons aussi du fait que l'Administration de l'UQAM semble privilégier dans ses décisions l'investissement dans le développement immobilier plutôt que dans sa mission première d'enseignement et de recherche.

Finalement, nous dénonçons l'absence d'une véritable consultation de la communauté universitaire dans le dossier du développement immobilier de notre institution, particulièrement dans le projet de l'îlot Voyageur. Nous demandons au Conseil d'administration de l'UQAM la tenue d'une consultation sur le sujet dans les plus brefs délais afin qu'elle soit prise en compte avant le début des travaux. Nous réclamons enfin un engagement officiel et clair de l'Administration de l'UQAM de soumettre ses futurs projets de développement à la consultation de la communauté universitaire et des milieux concernés.

Les signataires de cette déclaration sont :

- Association étudiante de l'École des sciences de la gestion (AÉÉSG) de l'UQAM
- Association facultaire des étudiants en arts (AFEA) de l'UQAM
- Association facultaire étudiante des lettres, langues et communication (AFELLC)
- Association facultaire étudiante de science politique et de droit (AFESPED) de l'UQAM
- Association étudiante sectorielle des sciences humaines (AFESH) de l'UQAM
- Syndicat des professeurs et professeures (SPUQ) de l'UQAM
- Syndicat des étudiants et étudiantes employés-es (SÉTUE) de l'UQAM □

Îlot Voyageur : le débat continue

NDLR : Même si les travaux de construction de l'îlot Voyageur ont débuté, on aurait tort de penser, pour autant, que le débat autour de ce projet est terminé. La controverse est loin d'être finie et elle deviendra sans doute encore plus vive lorsque les conséquences financières prévisibles de cette aventure se feront sentir sur les prochains budgets de l'UQAM. Le Conseil syndical a adopté une proposition à cet effet lors de sa réunion du 16 mars. Nous la reproduisons ici de même que la lettre que le Comité exécutif du SPUQ a fait parvenir à la Direction de l'établissement sur ce sujet, lettre qui est demeurée jusqu'ici sans réponse.

Lettre à la Direction de l'UQAM

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint copie d'une résolution adoptée récemment à l'unanimité par le Conseil syndical du SPUQ concernant le projet de l'îlot Voyageur.

Vous remarquerez que cette résolution comporte trois dispositions : un appui aux démarches entreprises par votre Direction pour faire augmenter le financement de base de l'UQAM; un refus d'appuyer le projet de l'îlot Voyageur tel qu'il est actuellement proposé; une demande de précisions sur les implications et les conséquences financières des nombreux projets de développement immobilier de l'UQAM.

Nous souhaitons vivement que vous donniez suite rapidement à cette dernière demande pour que nous puissions prendre une pleine et juste mesure des projets en cours.

Nous joignons aussi copie d'une mise au point du Comité exécutif qui a été acheminée à l'ensemble des professeures, professeurs et dont les membres du Conseil syndical ont pris connaissance lors de la réunion du 16 mars 2006.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments cordiaux.

Proposition adoptée par le Conseil syndical

ATTENDU les contraintes énormes qui pèsent sur le budget de fonctionnement de l'UQAM;

ATTENDU le déficit annoncé au Conseil d'administration du 7 février 2006 pour l'exercice budgétaire en cours;

ATTENDU les effets négatifs sur le budget de fonctionnement qu'entraînera la réalisation du projet de l'îlot Voyageur : coûts d'entretien, intérêts sur le financement, etc.;

ATTENDU que l'activité de l'UQAM doit être centrée sur ses trois missions fondamentales : l'enseignement, la recherche, le service à la collectivité;

IL EST RÉSOLU QUE le Syndicat des professeurs et professeures (SPUQ) :

S'OPPOSE à tout projet d'expansion immobilière comportant des effets négatifs sur le budget de fonctionnement de l'établissement;

DEMANDE à la Direction de l'UQAM de chiffrer clairement, et de manière détaillée, les effets que ses différents projets de développement immobilier auront sur le budget de fonctionnement de l'Université;

APPUIE la Direction de l'UQAM dans ses démarches auprès des gouvernements pour faire augmenter son financement de base.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ le 16 mars 2006

Le 19 octobre 2005

Monsieur Mauro Malservisi
Vice-recteur aux Ressources humaines et aux affaires administratives
Université du Québec à Montréal

Objet : Îlot Voyageur

Monsieur le Vice-recteur,

Le Comité exécutif du SPUQ a pris connaissance de la lettre que vous a fait parvenir récemment à l'exécutif de l'Association facultaire étudiante de science politique et de droit de l'UQAM (AFESPED).

Nous sommes sensibles aux préoccupations évoquées dans cette lettre que nous avons manifestées, pour notre part, dans le dernier *SPUQ-Info*, dont vous trouverez ci-joint copie, et sur lesquelles nous reviendrons au cours des prochains mois. Le développement et l'expansion immobilières de l'UQAM sont nécessaires dans le contexte actuel de rareté des locaux dont nous pâtissons, mais il ne doit pas se faire n'importe comment, et surtout pas sur la base de la logique spéculative des entreprises à la recherche de profits immédiats.

La suggestion des étudiants de créer une « instance » où seraient analysés et discutés les projets immobiliers de l'Université : leurs raisons d'être, leurs fonctions, leurs caractéristiques, notamment sur le plan écologique, et plus largement du cadre de vie, nous paraît, à ce titre, tout à fait intéressante et stimulante et elle mérite d'être prise en sérieuse considération.

Nous tenions, par la présente, à manifester notre soutien à cette initiative à laquelle les autres associations et syndicats de l'UQAM seront sans doute également sensibles et à laquelle il conviendrait, selon nous, de donner suite rapidement.

.../2

Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514 987-6198 - Télécopieur : 514 987-3014
Courriel : spuq@uqam.ca - Site Internet : www.spuq.uqam.ca

Nous vous prions donc d'agir dans ce sens, dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la communauté uquamienne et de tous ceux et celles qui la fréquentent.

Veuillez recevoir, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de nos sentiments cordiaux.

Jacques Pelletier, président
pour le Comité exécutif du SPUQ

/cb

c. c. Mme Marie-Brunelle, coordonnatrice générale, Association facultaire de science politique et de droit de l'UQAM (AFESPED)
M. Roch Denis, recteur de l'UQAM
Mme Danielle Laberge, vice-rectrice à la vie académique et exécutive
M. René Côté, doyen, Faculté de science politique et de droit
Mme Diane Demers, vice-doyenne aux études, Faculté de science politique et de droit
M. Jean-Pierre Beaud, vice-doyen à la recherche, Faculté de science politique et de droit
M. Maurice Couture, directeur, Module de science politique
M. Normand Marion, directeur, Module des sciences juridiques
M. Daniel Mockle, directeur, Département des sciences juridiques
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ)
Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM)
Syndicat des étudiants employés de l'UQAM (SETUE)
M. Jean-Pierre Lavoie, conseiller aux relations avec les facultés, Bureau des diplômés
M. Alain Milette, directeur, Bureau des transactions immobilières
M. Daniel Clapin-Pépin, professeur, Département des sciences comptables

Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-6730
Télécopieur : (514) 987-6797

Vice-rectorat aux ressources humaines et aux affaires administratives

REÇU
8 NOV 2005
SPUQ

Le 7 novembre 2005

Monsieur Jacques Pelletier
Président
Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal

Monsieur le Président,

J'ai lu avec intérêt la lettre que vous m'adressiez le 19 octobre concernant l'appui que le Comité exécutif du SPUQ accorde à la suggestion de l'AFESPED concernant la mise sur pied d'une «instance» ou seraient analysés et discutés les projets immobiliers de l'Université. Je prends bonne note de votre opinion, comme celle des étudiants de l'AFESPED dont j'ai rencontré les représentants, le vendredi 28 octobre.

Je profite de l'occasion pour vous signifier ma surprise et grand étonnement de lire sous la plume de gens sérieux comme vous que le développement et l'expansion immobilière de l'UQAM se feraient selon vos propres mots «n'importe comment et sur la base de la logique spéculative des entreprises à la recherche de profits immédiats». Une telle rhétorique est irresponsable car elle met en doute notre compétence et intégrité. L'UQAM ne se développe pas n'importe comment, pas plus que sur la base de la logique spéculative, etc... Le développement immobilier de l'UQAM est guidé par les besoins en espaces nécessaires pour remplir les missions de l'Université, besoins de salles de cours, de laboratoires de recherche, de bureaux pour professeurs, chargés de cours, employés, espaces pour les services aux étudiants.

Pour votre information, puisque cela semble vous avoir échappé, j'ai fait adopter en mars 2004, après consultation des départements, facultés, école et services administratifs, une politique sur l'attribution et l'utilisation des locaux à l'Université. Cette politique détermine clairement les objectifs et les responsabilités, elle demande au vice-recteur d'instituer un comité consultatif de planification des espaces. Ce comité a, depuis la mise en application de la politique, vu sa composition élargie à une représentation de toutes les facultés et école. La politique vise aussi la mise en place, dans chaque faculté et école, d'un comité de gestion des locaux, ce qui a été fait dans plusieurs facultés et école.

UQÀM

Le développement immobilier de l'UQAM se fait en consultation avec les usagers par l'entremise des facultés, écoles, départements et services. C'est ainsi qu'a été réalisée la construction du Complexe scientifique Pierre Dansereau et, il en est et en sera de même de la Maison des sciences humaines et du futur pavillon de la Faculté des sciences politiques et de droit.

Si les étudiants de l'AFESPED estiment qu'ils n'ont pas été suffisamment informés, très bien, je leur annoncerai, dans les prochains jours, à la suite de la rencontre que j'ai eue avec leurs représentants, comment j'entends remédier à cet état de choses, mais les prémisses de votre argumentation sont fausses et injustes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Mauro F. Malservisi
Vice-recteur aux ressources humaines
et aux affaires administratives

MFM/sb

c.c. : Mme Marie-Brunelle, coordonnatrice générale, Association facultaire de science politique et de droit de l'UQAM (AFESPED)
M. Roch Denis, Recteur
Mme Danielle Laberge, vice-rectrice à la Vie académique et exécutive
M. René Côté, doyen, Faculté de science politique et de droit
Mme Diane Demers, vice-doyenne aux études, Faculté de science politique et de droit
M. Jean-Pierre Beaud, vice-doyen à la recherche, Faculté de science politique et de droit
M. Maurice Couture, directeur, Module de science politique
M. Normand Marion, directeur, Module des sciences juridiques
M. Daniel Mockle, directeur, Département des sciences juridiques
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ)
Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM)
Syndicat des étudiants employés de l'UQAM (SÉTUE)
M. Jean-Pierre Lavoie, conseiller aux relations avec les facultés, Bureau des diplômés
M. Alain Milette, directeur, Bureau des transactions immobilières
M. Daniel Clapin-Pépin, professeur, Département des sciences comptables

Le 14 novembre 2005

Monsieur Mauro Malservisi
Vice-recteur aux Ressources humaines et aux affaires administratives
Université du Québec à Montréal

Objet : Îlot Voyageur

Monsieur le Vice-recteur,

J'ai bien reçu votre lettre du 7 novembre 2005, en réponse à la mienne du 19 octobre 2005.

Je n'ai pas l'intention d'engager une polémique avec vous bien que ce soit tentant. Je ne peux que répéter ce que je vous ai signalé dans ma première lettre, à savoir premièrement que le développement et l'expansion immobilières de l'UQAM sont nécessaires dans le contexte actuel de rareté des locaux qui afflige notre établissement, et deuxièmement que ce développement et cette expansion ne doivent pas se faire n'importe comment, et surtout pas sur la base de la logique spéculative des entreprises à la recherche de profits immédiats.

Vous m'affirmez que ce n'est pas le cas et je veux bien vous croire. Il reste que le projet actuel de l'îlot Voyageur soulève des questions comme le souligne notre collègue Gaétan Breton dans le dernier *SPUQ-Info*, questions auxquelles le *Montréal Campus* fait également écho dans sa dernière édition. En les reprenant à notre manière, nous avons la prétention, contrairement à ce que vous nous reprochez, de faire preuve de responsabilité tant à l'égard de nos membres que de la communauté uqamienne dans son ensemble.

Vous me rappelez qu'une politique sur l'attribution et l'utilisation des locaux à l'Université a été adoptée en 2004 et qu'il existe un Comité consultatif de planification des espaces pour voir à sa mise en œuvre. Je veux bien, mais si je suis correctement informé, ce comité ne s'est pas réuni depuis un an et n'a jamais été saisi des projets actuellement en discussion. Il ne saurait donc incarner « l'instance » demandée par l'Association facultaire des étudiantes et étudiants de science politique et de droit dont nous continuons de soutenir l'initiative.

.../2

Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514 987-6198 - Télécopieur : 514 987-3014
Courriel : spuq@uqam.ca - Site Internet : www.spuq.uqam.ca

Je termine en vous signalant que je demeure, pour ma part, songeur devant l'ampleur de ce projet et de ceux à venir dont *Le Devoir* a informé les lecteurs que nous sommes, compte tenu du contexte général de sous-financement des universités qui leur permet tout juste d'assurer le maintien – sans développement significatif – de leurs fonctions éducatives et intellectuelles. Il me semble qu'il y a là une logique de développement à questionner. C'est un rôle que nous continuerons d'assumer, que cela vous plaise ou pas.

Veuillez recevoir, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de nos sentiments cordiaux.

Jacques Pelletier, président
pour le Comité exécutif du SPUQ

/cb

c. c. Mme Marie-Ève Brunelle, coordonnatrice générale, Association facultaire de science politique et de droit de l'UQAM (AFESPED)
M. Roch Denis, recteur de l'UQAM
Mme Danielle Laberge, vice-rectrice à la vie académique et exécutive
M. René Côté, doyen, Faculté de science politique et de droit
Mme Diane Demers, vice-doyenne aux études, Faculté de science politique et de droit
M. Jean-Pierre Beaud, vice-doyen à la recherche, Faculté de science politique et de droit
M. Maurice Couture, directeur, Module de science politique
M. Normand Marion, directeur, Module des sciences juridiques
M. Daniel Mockle, directeur, Département des sciences juridiques
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ)
Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM)
Syndicat des étudiants employés de l'UQAM (SETUE)
M. Jean-Pierre Lavoie, conseiller aux relations avec les facultés, Bureau des diplômés
M. Alain Milette, directeur, Bureau des transactions immobilières
M. Daniel Clapin-Pépin, professeur, Département des sciences comptables
M. Gaétan Breton, professeur, Département des sciences comptables

Le 21 mars 2006

Monsieur Roch Denis
Recteur

Madame Danielle Laberge
Vice-rectrice à la vie académique et vice-rectrice exécutive

Monsieur Mauro F. Malservisi
Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives

Madame Carole Lamoureux
Vice-rectrice aux études et à la vie étudiante

Monsieur Michel Jébrak
Vice-recteur à la recherche et à la création

Monsieur Claude-Yves Charron
Vice-recteur aux services académiques et au développement technologique

Monsieur Pierre Parent
Vice-recteur aux affaires publiques et au développement et secrétaire général
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Objet : Îlot Voyageur

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint copie d'une résolution adoptée récemment à l'unanimité par le Conseil syndical du SPUQ concernant le projet de l'îlot Voyageur.

Vous remarquerez que cette résolution comporte trois dispositions : un appui aux démarches entreprises par votre Direction pour faire augmenter le financement de base de l'UQAM; un refus d'appuyer le projet de l'îlot Voyageur tel qu'il est actuellement proposé; une demande de précisions sur les implications et les conséquences financières des nombreux projets de développement immobilier de l'UQAM.

Nous souhaitons vivement que vous donniez suite rapidement à cette dernière demande pour que nous puissions prendre une pleine et juste mesure des projets en cours.

.../2

Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514 987-6198 - Télécopieur : 514 987-3014
Courriel : spuq@uqam.ca - Site Internet : www.spuq.uqam.ca

.../2

Nous joignons aussi copie d'une mise au point du Comité exécutif qui a été acheminée à l'ensemble des professeures, professeurs et dont les membres du Conseil syndical ont pris connaissance lors de la réunion du 16 mars 2006.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments cordiaux.

Jacques Pelletier, président
pour le Comité exécutif du SPUQ

/cb

p.j. Résolution
Mise au point

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
LE 16 MARS 2006
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

PROJET DE L'ÎLOT VOYAGEUR

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU les contraintes énormes qui pèsent sur le budget de fonctionnement de l'UQAM;

ATTENDU le déficit annoncé au Conseil d'administration du 7 février 2006 pour l'exercice budgétaire en cours;

ATTENDU les effets négatifs sur le budget de fonctionnement qu'entraînera la réalisation du projet de l'îlot Voyageur : coûts d'entretien, intérêts sur le financement, etc.;

ATTENDU que l'activité de l'UQAM doit être centrée sur ses trois missions fondamentales : l'enseignement, la recherche, le service à la collectivité;

IL EST RÉSOLU QUE le Syndicat des professeurs et professeures (SPUQ) :

S'OPPOSE à tout projet d'expansion immobilière comportant des effets négatifs sur le budget de fonctionnement de l'établissement;

DEMANDE à la Direction de l'UQAM de chiffrer clairement, et de manière détaillée, les effets que ses différents projets de développement immobilier auront sur le budget de fonctionnement de l'Université;

APPUIE la Direction de l'UQAM dans ses démarches auprès des gouvernements pour faire augmenter son financement de base.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514 987-6198 - Télécopieur : 514 987-3014
Courriel : spuq@uqam.ca - Site Internet : www.spuq.uqam.ca

Communiqué à l'ensemble des membres du SPUQ

Le 15 mars 2006

ÎLOT VOYAGEUR
MISE AU POINT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ

Le SPUQ est parfaitement conscient que l'UQAM est en pénurie de locaux et ne remet pas en question le fait qu'il faille en trouver de nouveaux. Cependant, ces agrandissements nécessaires doivent être accompagnés de garanties à l'effet que le budget de fonctionnement de l'Université ne sera pas affecté négativement par ces travaux.

Les budgets d'opération permettent à l'UQAM d'assurer, de plus en plus difficilement d'ailleurs, ses missions fondatrices que sont l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité. Ces trois missions sont déjà suffisamment complexes et englobantes et impliquent un assez grand nombre d'activités complémentaires pour que l'UQAM n'aille pas mettre ses objectifs fondamentaux en péril en se lançant dans des aventures financières aux issues aussi douteuses que risquées.

Le projet de l'îlot Voyageur, présenté comme multifonctionnel, comprend un complexe de résidences étudiantes et un stationnement dont le nombre de places a été revu à la baisse (de 800 à 500) pour laisser de l'espace à une gare centrale de vélos. Ces deux premiers éléments du complexe seront financés directement par l'UQAM pour un montant net prévu de 64,5 millions de dollars (brut : 77 millions de dollars). À cela s'ajoutent trois composantes qui seront financées en partenariat public-privé pour un total de 263,1 millions de dollars : un terminus d'autobus avec sa galerie marchande, un immeuble à bureaux et enfin le pavillon dont l'UQAM a besoin pour ses missions proprement académiques d'enseignement et de recherche.

Le retrait de l'État du financement des services publics incite les établissements universitaires à trouver des solutions de fortune. Pour compenser ce désinvestissement, les financements privés traditionnels (sous forme de dons et de legs) ne sont pas suffisants, sans compter qu'ils ne sont pas « équitablement » partagés entre les universités. Les établissements sont donc forcés de recourir à de nouvelles formes de financement dont les bénéfices escomptés ne se réalisent pas toujours.

Il nous semble clair que d'importantes énergies sont investies dans des projets qui apportent peu de garanties de succès financier et qui, par ailleurs, mettent souvent en péril l'autonomie de l'Université. Nous croyons qu'il faut revenir à un financement public des universités publiques et que ce financement doit leur assurer un fonctionnement viable et à long terme. Il s'agit là d'une condition essentielle pour que les établissements puissent se remettre à la poursuite de leurs missions essentielles.

Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514 987-6198 - Télécopieur : 514 987-3014
Courriel : spuq@uqam.ca - Site Internet : www.spuq.uqam.ca

L'UQAM vient tout récemment d'adopter un budget révisé pour l'année en cours qui prévoit une augmentation sérieuse du déficit (de l'ordre de 14 millions de dollars). De plus, il est prévu que les déficits s'accumuleront au cours des prochaines années, faisant augmenter nos coûts de financement. Ce déficit appréhendé comporte plusieurs éléments liés aux aventures immobilières de la Direction de notre Université. L'acquisition de nouveaux édifices implique une augmentation de coûts liés à leur entretien. Elle implique aussi des risques de grever le budget de fonctionnement, de manière indirecte, à travers les coûts exigés pour financer ces opérations. À ce titre, l'exemple du Centre Pierre-Péladeau (CPP), dont l'UQAM a pris entièrement possession récemment, a de quoi inquiéter. La prise en charge du CPP par l'UQAM implique la radiation de plus d'un million $ de sommes à recevoir du Centre sans compter les dépenses qui devront être dorénavant assumées par le nouveau propriétaire : 265 000 $ pour l'entretien, la direction, etc. Ces sommes sont assumées et le seront à l'avenir par le budget de fonctionnement de l'UQAM.

Jusqu'à présent, ces effets étaient graduels et l'augmentation annuelle demeurait à des niveaux qui pouvaient sembler acceptables. Il faudrait une étude plus poussée pour évaluer précisément l'érosion que les nouvelles constructions ont fait subir à un budget de fonctionnement par ailleurs serré, pour ne pas dire largement insuffisant.

Le projet de l'îlot Voyageur soulève directement cette question. Le devis initial évoquait plusieurs éléments inquiétants pour l'avenir même de notre institution. La firme qui a établi les projections initiales faisait état du fait que l'UQAM assume tous les risques pour des rendements aussi décrits comme inférieurs, dans le meilleur des cas, à ce qu'on reçoit d'habitude dans ce genre d'investissements (entre 2 % et 5 % inférieurs aux taux demandés généralement pour ce type de projets). De plus, ces prévisions initiales comprenaient, malgré des hypothèses très optimistes, des déficits de caisse pendant une période allant de 10 à 20 ans. Les derniers chiffres produits font état d'une augmentation de ces déficits de caisse anticipés.

Ces déficits de caisse devront être compensés par le budget de fonctionnement puisque ces activités vont faire partie des entreprises auxiliaires émargeant à ce budget. La traversée du désert risque d'être très longue. Selon les prévisions les plus optimistes, ces déficits atteindraient les 10 millions de dollars par année durant les premières années et viendront gruger le budget de fonctionnement annuel. Il s'agirait que les prévisions de coûts soient dépassées pour que la situation s'aggrave et que les déficits augmentent en flèche. Des surplus consistants sont prévus entre la trentième et la quarantième année, ce qui les rend hautement hypothétiques. Nous sommes en train d'hypothéquer sérieusement le présent pour un lointain avenir où les paramètres seront vraisemblablement totalement différents.

En somme, le SPUQ s'oppose à un projet qui, dans sa forme actuelle, met en péril la mission de l'UQAM à court et à moyen terme et exige de la Direction de l'Université qu'elle s'en tienne à la dimension proprement académique de cette entreprise.

Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-6730
Télécopieur : (514) 987-6797

Vice-rectorat aux ressources humaines et aux affaires administratives

REÇU
11 AVR 2006
SPUQ

Le 10 avril 2006

Monsieur Jacques Pelletier
Président
Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 21 mars, il me fait plaisir de vous donner, tel que demandé, quelques précisons sur les projets immobiliers que l'UQAM propose de réaliser.

Comme vous l'avez compris, l'UQAM est en déficit d'espace important ce qui n'est pas sans causer de nombreux inconvénients à toute la population uqamienne et spécifiquement aux professeurs. Ce manque d'espace se fait autant sentir pour les classes, les bureaux, les laboratoires de recherche et ceux dédiés à l'enseignement. D'ailleurs plus de 2 M$ du budget de fonctionnement sont nécessaires à la location d'espace pour répondre à ces besoins. Cela fait beaucoup plus de 60 M$ en 30 ans et à la fin, il ne restera rien de tout ça.

Le projet de l'Ilôt Voyageur a été présenté au CA et à la communauté universitaire avec un montage financier qui indique que le projet dans son ensemblé fait plus que s'autofinancer, c'est-à-dire que les flux des revenus engendrés font plus que compenser les flux des coûts générés. Il s'agit d'un projet à long terme qui a le mérite de créer, après trente (30) ans, un patrimoine immobilier pour l'UQAM, qui se sera autofinancé et qui constituera un levier pour répondre au financement des besoins des générations futures desservies par l'université.

Aujourd'hui, les difficultés budgétaires, le déficit pour être plus exact, ne résulte pas d'une gestion déficiente car si c'était le cas, il faudrait alors s'interroger aussi sur le bien fondé des divers règlements d'ententes de travail, des aménagements et des réaménagements des espaces pour la recherche, de la création d'instituts, de la création de chaires de recherche et de chaires institutionnelles, etc.

M. Jacques Pelletier
Président, SPUQ

Le facteur primordial de la situation présente est l'absence depuis trois ans d'un réinvestissement dans les universités et des diverses règles de financement des universités tel que, par exemple, le maintien de la subvention conditionnelle, des taux d'indexation des étalons financiers insuffisants, le gel à leur valeur nominale des frais de scolarité, ces derniers n'ayant pas été indexés depuis plusieurs années, ils correspondent à une diminution réelle et non pas à un gel, ce faisant ils imposent un fardeau de plus en plus lourd sur le budget de fonctionnement alors que les dépenses ne sont nullement gelées et progressent régulièrement.

L'UQAM a réalisé le complexe scientifique Pierre Dansereau et, à cet égard, des demandes de financement ont été adressées au MELS, un montant de 25 M$ a déjà été versé pour la construction du pavillon de Sciences biologiques, des demandes de subvention de 166 M$ ont été aussi présentées à ce jour pour divers projets dont le «Cœur des sciences», le pavillon de la Télé-université, la Patrie, le 1290 St-Denis et bien entendu, le projet de l'Ilôt Voyageur. Les représentants de l'UQAM continuent les discussions et multiplient les rencontres avec le MELS et d'autres bailleurs de fonds gouvernementaux.

Voilà quelques explications, qui je l'espère, vous donnent un meilleur éclairage de la situation. La situation financière de l'UQAM n'interpelle pas seulement la direction de l'Université, mais bien les diverses composantes de la communauté universitaire. Nous attendons des appuis constructifs et concrets qui nous aideront à régler la situation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Mauro F. Malservisi
Vice-recteur aux ressources humaines
et aux affaires administratives

MFM/sb

c.c. : M. Roch Denis, recteur
Mme Danielle Laberge, vice-rectrice, VRVAVRE
Mme Carole Lamoureux, vice-rectrice, VREVE
M. Michel Jebark, vice-recteur, VRRC
M. Claude-Yves Charron, vice-recteur, VRSADT
M. Pierre Parent, vice-recteur, VRAPDSG